

La Libre Pensée militante



Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée
et d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France



N°29. 1^{ER} SEMESTRE 2026



Comité Général

Samedi 12 septembre 2026 à Paris

29 Bd du Temple, 75003 Paris

A proximité des transports de la Place de la République

Ordre du jour du Comité Général du 12 septembre 2026

8h30-9h15 Accueil

9h15-9h30 : Ouverture des travaux : Benoit Schneckenburger

9h20-9h40 : Rapport Moral et d'Activités (20 mn) Pierre-Yves Modicom

9h40-9h50 : Rapport International (10 mn) Christian Eyschen

9h50-9h55: Rapport Administratif (5 mn) Carole Halbutier

9h55-10h00 : Rapport trésorerie nationale (5 mn) Bruno N'Diaye

10h00-10h05 :Rapport Commission Droit et Laïcité (5 mn Dominique Gousot)

10h10-10h15 : Rapport réseaux sociaux (5 min) Claude Singer & Pierre Gueguen

10h15-10h20 : Rapport L'Idée Libre (5 min) Pierre-Yves Modicom

10h20-10h40 : Rapport brochures numériques et Informations La Raison (10 mn)
Christian Eyschen

10h40-11h10: Pause.

11h10-11h15 Congrès extraordinaire/ Introduction de la validité des votes électroniques dans les statuts

11h15-12h00: Discussion

12h00 votes à l'urne

12h00-13h30: Pause-repas

13h30-13h45: 15 mn Information Fédération des Monuments : Nicole Aurigny

13h45-14h00, 15 mn Information IRELIP Isabelle D'Artagnan

14h00-14h10 Introduction à l'Assemblée Générale d'Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France :Xavier Hyvert (10mn)

14h10-14h20 : Trésorerie d'Entraide & Solidarité : Bruno N'Diaye (10mn)

14h20-15h00 : Discussion

15h :Votes à l'urne

15h-15h30 : Pause

15h30-15h40 : Information Congrès 2027 et organisation des Commissions : Christian Eyschen (10 mn)

15h40-15h50 Information Commission de développement : Benoit Schneckenburger (10 mn)

15h50-16h00 :Résolution ou Déclaration du Comité Général (distribuée le matin) (10 mn)

16h00-16h50 : Discussion et vote de la résolution à main levée

16h50-17h : Conclusion du Président

Editorial

Les opérations de préparation de notre Comité général de 2026 sont lancées ! On mesure la vitalité d'une organisation non seulement au nombre de ses adhérents ou de ses actions – pour ne rien dire de ses cotisations !- mais surtout à sa capacité à débattre. Et singulièrement pour des libre-penseurs, toute question peut se voir être mise en débat, jusqu'aux virgules parfois. Je vous invite donc à bien lire, travailler, et amender le cas échéant les textes soumis. Tous montrent que notre association mène de nombreux combats, contribue à l'éducation populaire par une intense activité éditoriale. Il reste sans doute à élargir et rajeunir le socle de nos adhérents et sympathisants. L'actualité parfois brûlante de nos actions et publications le rend possible.

Ce comité général aura en plus d'un avis à donner sur le bilan d'activités depuis notre précédent congrès aux modalités de vote – d'où un passage en congrès extraordinaire – et à celles de l'organisation du congrès 2027.

J'y insiste un peu. La proposition de décaler les dates est tout à fait politique, à plus d'un titre. Elle nous invite à nous inscrire dans le calendrier électoral qui, n'en doutons pas, nous donnera l'occasion de tenter de clarifier la question laïque, notamment en dénonçant les inévitables torsions dont elle fera l'objet. Au-delà des élections présidentielle et législatives, il s'agit aussi de renouer avec une pratique ancienne des congrès au printemps, pieds de nez à l'institution cléricale, dont on peut estimer qu'elle permettrait à mieux mobiliser les adhérents.

Bonne lecture, bonnes discussions !

Benoît Shneckenburger
Président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

La Libre Pensée militante-

Bulletin semestriel

Editeurs : Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France et Fédération Nationale de la Libre Pensée (associations Loi 1901)

10-12 rue des Fossés St Jacques 75005 Paris Tel : 01 46 34 01 88.

Mails : contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org/libre.pensee@fnlp.fr

Directeur de publication : Benoit Schneckenburger.

Rédacteur en chef : Carole Halbutier.

Diffusion par voie électronique aux adhérents des deux associations

Rapport Moral d'Activités

Il m'appartient de vous présenter le rapport moral de la F.N.L.P. au nom de son instance dirigeante, élue lors du précédent congrès, la Commission Administrative Nationale.

Le point d'orgue de nos activités de cette année a été sans conteste notre organisation de la journée du 6 décembre, en commémoration de la loi de 1905. Cette journée de mobilisation laïque a été une réussite au-delà des prévisions. Non seulement par le nombre de participants, par celui de l'arc des organisations¹, mais également par la qualité des interventions : le matin avec les conférences pilotées par la Vigie de la laïcité à la Grande Loge de France ; l'après midi à la Bourse du Travail de Paris. Plus qu'un rassemblement mémoriel, des milliers de militants laïques ont exprimé par leur présence un appel à l'action : refus de l'instrumentalisation de la laïcité, volonté de sortir de la loi Debré, solidarité avec les immigrés,... Succès incontestable, il a marqué le point de départ concret d'une Confédération laïque en gestation, où la FNLP doit jouer un rôle moteur en consolidant les alliances nées de cette journée mémorable.

Plus que le succès en lui-même de notre journée, un autre indice de son importance réside dans l'atonie presque complète du reste des organisations du champ de la laïcité : les autres associations et obédiences maçonniques qui ont voulu faire bande à part n'ont eu aucun succès. La campagne menée par une partie du GODF d'appel à la constitutionnalisation de la loi de 1905 a fait un flop. Que pouvait-on en attendre d'autre : *Sine periculo victoria nulla gloria*. Elle n'aurait servi à rien, la laïcité étant déjà dans le bloc constitutionnel, mais surtout elle s'écarte des vrais combats d'aujourd'hui que sont la sortie de la loi Debré, le combat contre la tentation autoritaire étatique avec la loi séparatiste notamment.

Cette journée a été de bonne augure pour aller vers la Confédération laïque, dont nous devons considérer que le 6 décembre en a été comme la première expression publique. La réplique du 24 janvier 2026, à Lyon, l'a confirmé, rencontrant le même succès organisationnel. Localement comme nationalement nous construisons un arc solide. Nous en avons donné un prolongement avec la *Lettre de la Libre Pensée au Mouvement laïque*, du 2 février, qui invite à la réflexion sur la constitution d'une éventuelle « Confédération laïque » autour de deux revendications essentielles :

1 Pour rappel : La Vigie de la Laïcité (VDL) ; La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) ; Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ; La Ligue de l'Enseignement (LDE) ; Union Rationaliste (UR) ; Solidarité Laïque (SL) ; Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) ; Fédération Syndicale Unitaire (FSU) ; Confédération CGT-Force Ouvrière ; FNECFP – Force Ouvrière ; Confédération CGT ; FERC-CGT ; Union des Syndicats CGT de l'Éducation nationale ; SUD-ÉDUCATION ; SE-UNSA ; Émancipation Tendance Intersyndicale ; Rites-Unis de Memphis-Misraïm ; Association pour le Droit de mourir dans la Dignité ; L'Association des Amis de la Commune de Paris 1871 ; Coudes à Coudes ; La Marche des Solidarités ; Association Internationale de la Libre Pensée ; Humanists International ; Rob Boston, Américains Unis pour la Séparation – USA ; Aires Rodriguez – ancien Député socialiste du Portugal ; Keith Porteous Wood, Expert international à l'ONU

- l'abrogation de la loi Debré par le soutien à l'élaboration d'un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé, tel qu'il est initié présentement par le Collectif unitaire « Pour la défense de l'École publique » ;
- l'abrogation de la loi « Séparatisme » et de toutes les mesures liberticides contre la Liberté d'Association.

Nous pouvons être optimistes, car les rapports avec les autres associations s'améliorent grandement, et c'est tant mieux. Depuis septembre 2025, la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) a multiplié les gestes d'ouverture et les initiatives communes, tissant dans l'action des liens solides qui renforcent notre voix dans le combat laïque et social. Cette évolution est visible dans nos participations conjointes à des événements majeurs où nous sommes plus à la manœuvre que marginalisés.

Nous avons, par exemple, scellé un partenariat exclusif avec l'ADMD - l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - qui porte nos valeurs communes sur l'autonomie et la fin de vie librement choisie. Cette alliance avec l'ADMD se déploie pleinement depuis l'automne 2025 à travers des actions coordonnées, des publications croisées et un soutien mutuel lors des débats législatifs, démontrant que l'unité face à la réaction aussi prime sur la concurrence délétère qui règne encore dans le camp laïque.

Notre position sur la laïcité est devenue, on peut le dire, majoritaire et extrêmement partagée dans le mouvement laïque, associatif et syndical. La conception de la laïcité défendue par la FNLP - liberté de conscience et donc de culte ; séparation stricte des cultes et de l'État, sans compromis sur l'universalisme républicain - a conquis une adhésion large. Les digues montées par une conception réactionnaire, ne visant que la sécularisation des musulmans et prête à abdiquer toute résistance au catholicisme se fissurent notablement. Depuis septembre 2025, nos prises de positions, relayées dans nos communiqués et tribunes, résonnent ailleurs, notamment dans le champ syndical, faisant de notre vision non plus une voix isolée mais un socle commun, comme en témoigne l'élan unitaire observé en effet le 6 décembre. Notre implication dans le plan de sortie de la loi Debré porte ses fruits : de plus en plus d'instances s'inspirent, si ce n'est de la lettre, du moins de l'esprit de la démarche. « L'abrogation » qui aurait pu être condamnée à n'en rester qu'à un slogan de congrès, redevient un horizon crédible à court terme.

Il faut souligner l'excellente relation et grande coopération avec des associations d'immigrés et notamment la *Marche des Solidarités*, et l'intégration dans nos combats de la question importante des droits des migrants. Nos liens avec la Marche des Solidarités se sont approfondis de manière exemplaire, à travers des rencontres régulières et des campagnes conjointes depuis l'automne 2025. Le combat laïque, en défendant l'égalité républicaine, suppose l'accueil solidaire et la lutte contre les discriminations.

Nous avons de très bonnes relations avec la Fédération Anarchiste et des actions communes commencent à se faire, notamment sur l'information de nos publications communes. La Fédération Anarchiste est devenue un partenaire clé, avec qui nous partageons plus que l'anticléricalisme, comme l'a montré notre commune publication en faveur de la paix.

On doit enfin souligner le travail approfondi et totalement amical avec la Vigie de la Laïcité et ses responsables sur tous les plans, car nous avons notre accord complet sur la laïcité.

Notre coopération avec la Vigie de la Laïcité est multiple : un travail de fond et multidimensionnel – veilles juridiques, formations, analyses – avec ses responsables, sur la base d’une même interprétation de la loi de 1905.

Nous participons également pleinement à la défense du Peuple palestinien et nous sommes partie prenante des actions communes. Fidèles à notre tradition pacifiste et internationaliste, nous nous engageons sans réserve dans sa défense en participant activement aux actions : manifestations, pétitions, tribunes solidaires. Notre voix s’ajoute à celle des collectifs pour exiger justice et autodétermination, fort de notre engagement pour un État laïque. L’intervention conjointe des États-Unis et d’Israël en Iran et au Liban, au mépris du droit international, nous conduit à rappeler l’exigence de solutions pacifiques et politiques. Comme nous l’avons écrit, le beau mot d’ordre « Femme-Vie-Liberté » ne se défend pas par des bombardements. La théocratie iranienne ne peut être libérée par celui qui a ouvert un « Bureau de la foi » à la Maison Blanche. Cet engagement pour la paix vient de loin, ce pourquoi nous continuons à faire tout notre possible pour obtenir la réhabilitation des fusillés pour l’exemple.

Nous avons également mobilisé nos énergies sur l’enseignement supérieur. Ce dernier, notamment depuis la sinistre gestion par Blanquer, a été l’objet d’attaques incessantes, mettant en cause la garantie de la liberté académique, sans laquelle il n’y aurait pas de recherche indépendante.

Nous avons payé cher tous ces engagements, comme l’attestent les attaques contre notre site internet, ou le saccage de la vitrine de la librairie, mais nous ne renoncerons pas à nos combats. Voilà pourquoi nous ne donnons pas non plus dans le concert de ceux qui n’osent plus se dire antifascistes au moment où, partout dans le monde, se constitue une internationale réactionnaire qui, de mesures politiques liberticides en contrôle des médias et des réseaux sociaux, entendent contrôler toute pensée libre. Comme nous l’avons dit avec d’autres, l’antifascisme est le devoir du moment.

Pour la CAN, le Président
Benoît Schneckenburger

Rapport International

La période qui s’est écoulée depuis le **Congrès national 2025** de Le Garric dans le Tarn a été très riche pour nos activités internationales, il n’est pas inutile d’en rappeler quelques éléments :

- Nous avons réussi dans un certain nombre de départements à faire de la **Journée internationale de la Libre Pensée du 20 septembre** un moment de lancement de tous nos activités. Il conviendrait désormais d'amplifier cela et que l'ensemble des **Fédérations départementales** intègrent cette dimension internationale de la **Libre Pensée**.

D'abord parce que nous ne sommes pas des « *social-chauvins* », mais profondément des **Pacifistes Internationalistes** et que l'on ne peut pas combattre **l'extrême-droite** et **l'Impérialisme US**, soutien du **Gouvernement fasciste sioniste d'Israël** si on ne donne pas une dimension internationale à nos actions. Ne pas le faire serait une contradiction pour la **Libre Pensée** et cela signifierait que celles et ceux qui refusent de le faire, se situent en fait, sur le même plan que nos adversaires en paraphrasant une formule réactionnaire célèbre « *Tout ce qui est national est nôtre* », ce qui inclurait que « *tout ce qui est International nous est étranger et en nous intéresse pas* ».

- Le **IX^{ème} Congrès de l'Association Internationale de la Libre Pensée** de Grenoble/Lyon a été une réussite. Par différents aspects complémentaires, cela a été un véritable **Congrès international** représentatif de nos relations internationales. Signe que cela avance dans la bonne direction, si cela a été assez facile de soutenir nos camarades espagnols pour la **Réhabilitation de Francisco Ferrer**, il était moins évident de faire décider un soutien au **Peuple palestinien**.

Quel sens cela aurait-il de manifester en France en recherchant l'unité la plus large, et de ne pas agir sur le plan international pour soutenir le **Droit à l'existence même du Peuple palestinien** et à sa survie ? Ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la **Libre Pensée**. On voit, par cet exemple, ce qui pourrait être une contradiction pour la **Libre Pensée** si on n'agissait pas ainsi dans une dimension internationale. En respectant les formes nécessaires à l'endroit, nous sommes aussi intervenus à l'**ONU** et à l'**OIT** en ce sens, pour manifester notre total soutien au **Peuple palestinien**.

Une lecture de nos publications montre que notre présence dans les Instances internationales de l'**ONU** et de l'**OIT** commence réellement à avoir un certain relief et ce, en totale osmose, par exemple, avec nos amis de la **National Secular Society** du Royaume-Uni et en particulier avec **Keith Porteous Wood**, qui a un rôle international à l'**ONU** très remarqué et remarquable. Il a été très présent dans nos activités nationales (**Lyon** sur les Crimes de l'Église, **Grenoble** pour l'**AILP** et la Conférence publique à **Lyon** sur les Crimes ecclésiastiques, et à **Paris** pour la Séparation). Tout se nourrit mutuellement et s'enrichit. *L'International* nourrit le *National* et vice-versa. Ne pas comprendre cela serait passer à côté de quelque chose de vital pour notre combat.

Nous avons aussi considérablement renforcé nos liens avec les **Libres Penseurs Allemands**, grâce au travail fécond et continu de notre Camarade **Pierre-Yves Modicom**. La publication de l'ouvrage de l'**IRELP** sur **Max Sievers** a été réalisé en liaison avec le DFW (la **Libre Pensée Allemande**). Ce travail de rapprochement a également été fait avec

les USA, dans une situation très difficile pour les laïques sous la férule de **Donald Trump**. Il a fallu reconstruire tous les liens, du fait d'une certaine incompétence, et **Dominique Gousot** et **Philippe Besson** n'ont pas ménagé leurs peines pour cela. Le fait que notre Ami, avec un grand A, **Rob Boston** a, de fait, marqué son départ professionnel (et non militant) en tant que responsable des **Américains Unis pour la Séparation** dans le **Meeting international et national laïque du 6 décembre**, a une signification puissante et fraternelle au-delà de la Symbolique déjà très forte.

De même en Espagne, notre camarade **José Arias** a su nouer des contacts croissants avec nos amis, tant **laïques** que **Libres Penseurs Ibériques**. La réunion du **Conseil international de l'AILP** à Grenoble a manifesté clairement le renforcement opéré. Et il apparaît de plus en plus, qu'une véritable homogénéité se fait jour entre les différentes composantes qui étaient séparées depuis longtemps et que l'**AILP** est le cadre devenu naturel pour le regroupement sur tous les plans.

Il n'est pas sans signification non plus que *Humanists International* (hier dénommé **IHEU**) ait été présente tant à Grenoble qu'à Lyon et à Paris dans une volonté clairement affichée de coopération entre la **Libre Pensée** et le **Mouvement Humaniste International** essentiellement anglo-saxon. La discussion interrompue naguère en 2011 à Oslo - lors de la constitution de l'**AILP** pour faire de celle-ci une « *Section Internationale de l'IHEU* » afin d'engager une dynamique de complémentarité et non de concurrence - semble pouvoir reprendre positivement.

Nous étions présents à leur dernier Congrès à **Copenhague** en août 2023 est c'est là que les contacts ont été repris par l'intermédiaire des **Associations Humanistes** et de **Libre Pensée de Scandinavie**, auprès desquelles un travail de relations suivies a été mené par notre camarade **Philippe Besson** qui a permis cette nouvelle approche.

Nous serons présents au prochain **Congrès d'Humanists International** d'Ottawa au Canada en août 2026 afin de poursuivre cela, plus officiellement cette fois-ci. Notre objectif assumé est, par son adhésion, de faire de l'**AILP** une *Section d'HI* et non un simple retour de la **FNLP Française** en son sein. Maintenant, comme toujours, c'est la vie qui déterminera la réalité des choses, mais nous avons affiché clairement notre volonté d'Union. Et d'ailleurs, les discours d'**Yvan Dheur**, membre du *Board d'HI* (Bureau Exécutif) à Grenoble tant qu'à Paris ont été clairement une réponse positive à cela.

Deux choses importantes sont à notre avis importantes à souligner. **Premièrement**, nos camarades Britanniques de la **NSS** et Allemands du **DFW** sont aussi membres d'*Humanists International*, et cela n'est pas étranger à ce rapprochement. Comme il est dit plus haut dans ce Rapport : « *Tout se nourrit mutuellement et s'enrichit.* »

Deuxièmement, il y a un rapport certain et naturel entre :

- D'une part, le fait que le **Mouvement laïque** en France reprenne son chemin aujourd'hui depuis l'endroit où il s'était arrêté à la fin des années 1960 par le non-combat réel pour *l'Abrogation effective de la loi Debré*
- Et d'autre part, le fait que la question de la **Libre Pensée** dans *HI* reprenne aussi au point où il s'était arrêté à Oslo en 2011.

Entre les deux points, il y a le combat continu de la **Libre Pensée** pour ne pas abdiquer dans ses convictions, ses actions et pour continuer à exister pour elle-même et par elle-même, sans jamais renier ses positions pour avoir « *une place au soleil* », et en continuant d'agir en évitant tout isolement.

- Les **Rassemblements Pacifistes et Internationalistes du 11 novembre** ont été aussi totalement marqués par la dimension Internationale. Le **Discours-Type** était intitulé : « *Partout dans le monde : Paix immédiate !* » et rappelait le *Manifeste de Kienthal* : « *Peuples qu'on ruine et qu'on tue, debout contre la guerre ! Courage ! N'oubliez pas que, malgré tout, vous êtes encore le nombre et que vous pourriez être la force. Que dans tous les pays, les gouvernements sentent grandir en vous la haine de la guerre et la volonté de revanche sociale, et l'heure de la paix sera avancée.* »

Et il se terminait en faisant le lien avec la situation mondiale qui voit la Guerre partout : « *Et parce le refus de la Guerre et l'exigence de la Paix sont la perspective d'un monde meilleur débarrassé de l'oppression, de l'exploitation, de la misère, du militarisme et de la guerre : Ni dieu, ni maître ! À bas la Calotte ! Et vive la Sociale !* »

La *Newsletter de la Libre Pensée* du 25 novembre 2025 (<https://fnlp.fr/2025/11/le-11-novembre-avec-la-libre-pensee-dans-lunite-contre-la-guerre/>) a fait un état détaillé de ces **Rassemblements** qui ont marqué par une grande volonté unitaire. Nous vous invitons à relire la liste des Organisations présentes dans ceux-ci. C'est le même mouvement d'aspiration unitaire « *national* » qui se passe sur le plan « *international* ». Tout est lié.

- Le **Grand Meeting laïque national et international** qui a clôturé la *Journée de Mobilisation laïque du 6 décembre 2025* a aussi puissamment montré cette dimension internationale, par les discours de nos amis **Américains, Anglais, Portugais** et celui de *HI* (IHEU). Nous vous invitons aussi à relire la **Brochure numérique de compte-rendu** de cette *Journée*, (<https://www.calameo.com/read/003742301630e53d0e10f>) pour voir toute cette volonté d'unité qui est tant « *nationale qu'internationale* ». C'est, à notre avis, la marque principale de la situation mondiale. Les forces se regroupent sur tous les plans et dans toutes les dimensions pour le **Choc frontal** qui ne manquera pas d'avoir lieu. Chacun regroupe ses forces pour cela et les clarifications nécessaires s'opèrent, car chacun doit choisir son camp.

- « *The last, but not the least* » (il faut bien faire une citation en *Anglais* – c'est toujours mieux que le *Latin* - dans un **Rapport International**), en dernier lieu, mais non le moindre,

il faut terminer sur une perspective positive. Tous les éléments rassemblés aujourd'hui par nos prises de positions et actions nous permettent de proposer une **Conférence internationale des Associations des Victimes de l'Église**, avec la **Libre Pensée** (FNLP et AILP) à Rome dans la perspective d'une délégation commune au Vatican :

- Pour exiger **Justice et Réparation pour les Victimes du Clergé**,
- Pour que toutes les **Archives ecclésiastiques et des Congrégations soient ouvertes et à la disposition de tous et notamment de la Justice humaine**.

La **Conférence publique** de Lyon du 10 octobre 2025 avec les **Associations de Victimes organisée par la Libre Pensée** a été aussi un succès. Les camarades **Pierre Girod** et **Michel Godicheau** ont en charge la publication d'une **Brochure numérique** de compte-rendu de cette **Conférence publique**. Cela devra être l'occasion d'une très large diffusion. Ce sera un moment conséquent de la suite de notre action.

Un nombre conséquent d'**Associations** nationales étaient présentes, ainsi qu'une Association de même type d'**Allemagne** est intervenue. Depuis, des contacts ont été pris avec des **Associations de Victimes** en **Italie** (*la Raison* a publié, ainsi que l'**AILP**, le Rapport sur les crimes commis dans ce pays fourni par une Association), en Espagne et en Belgique. Un mouvement est en train de se constituer en totale liaison avec la **Libre Pensée**.

Rien que ce fait est colossal, quand on sait que **Jean-Marc Sauvé** (Président de la **CIASE**, la Commission Officielle de l'Épiscopat), au compte de l'**Église**, avait tenté - en vain - d'empêcher cette liaison. Ce lien avec nous est si fort que l'**Archevêque de Lyon, Primat des Gaules**, n'a pu ignorer notre invitation à la **Conférence publique** de Lyon et s'est excusé de ne pas s'y rendre, en faisant une pirouette de pure mauvaise foi et en se couvrant de ridicule. Il est toujours dangereux de faire ce type d'acrobaties en soutane.

Là aussi, les choses progressent du fait de notre action. Rappelons-nous que lorsque *l'Affaire de Tuam* en Irlande a éclaté, nous avons adressé une demande publique à la **Conférence des Évêques de France** (CEF) pour que soient ouvertes toutes les archives de l'**Église** et des **Congrégations religieuses**. Nous n'avions pas eu droit à une réponse directe, mais la CEF avait répondu courageusement par l'intermédiaire du journal *La Croix* que les archives de la **Congrégation du Bon-Secours** (qui gérait le **Couvent de Tuam** dans le passé, où avaient été commis ces actes de barbarie) dépendaient du **Vatican** directement et non de l'**Église de France**. En clair, c'était « *passé à ton voisin la Patate chaude* ».

Nous avons donc écrit au **Pape François** pour qu'il ordonne l'ouverture des archives. Il n'a pas répondu, mais nous savons de source sûre et « *digne de Foi* » (dans tous les sens du terme) qu'il avait bien reçu notre lettre en main propre. À Lyon, l'**Épiscopat** a été contraint de nous répondre et même de s'excuser. Il faut donc pousser l'avantage et agir pour qu'une **Délégation des Associations de Victimes** soit reçue avec la **Libre Pensée** au

Vatican. Cela fera, sans nul doute, l'objet d'une campagne nationale et internationale de la **Libre Pensée (FNLP et AILP)**.

Si nous nous en donnons les moyens, nous avons toutes les possibilités de réussir cette **Conférence internationale**. Cela renouera avec l'**Anti-Concile de Naples** de 1869 qui était une réponse anticipée au **Concile de Vatican I** de 1870, qui proclama le *Dogme de l'Infaillibilité du Pape*, et du **Congrès Mondial de la Libre Pensée de Rome** en 1904 qui élaborera la loi française de **Séparation des Églises et de l'État** de 1905.

Christian Eyschen
Commission Internationale de la Libre Pensée

Rapport Administratif

La nouvelle Commission Administrative Nationale élue au Congrès de Le Garric s'est réunie le 21 septembre. Les prochaines dates sont prévues les 28 et 29 mars 2026 et le Bureau Exécutif s'est réuni le 17 janvier 2026.

Les consultations et votes par mail sont systématiques entre les instances.

La salle Blondel est régulièrement prêtée pour des réunions de groupes thérapeutiques et des artistes amateurs pour leur répétitions : *chorale JukeFox, Les Pétroleuses, et la Compagnie théâtrale Debrief...* Cette année, la diaspora serbe a pu organiser chez nous 2 réunions avec les étudiants serbes qui luttent contre la corruption. C'est un mode de coopération très agréable car nos invités donnent facilement de leur temps pour aider à résoudre certains problèmes techniques.

L'équipe des salariés du siège est toujours organisée autour de 1,2 équivalent temps plein : Mathieu du mardi au samedi pour toutes les tâches de la librairie, mais aussi pour l'enregistrement des pièces comptables sur le poste des dépenses et Souliko les mercredis et jeudis particulièrement chargée du suivi des cotisations et des abonnements. Nous avons mis fin au contrat qui nous liait avec l'expert comptable depuis 2020 et nous avons décidé de réinternaliser le suivi comptable à partir du 1^{er} janvier 2026, par souci d'économie. En effet, le poste de l'expert comptable revenait à plus de 8000 euros par an. Nous avons déployé un programme de formation du logiciel pour Mathieu, Bruno et moi depuis janvier. C'est un grand changement dans la réorganisation du travail, avec l'espoir, dans quelques mois, de maîtriser avec fluidité et gain de temps ces tâches

indispensables. Comme le logiciel de comptabilité est en lien avec celui de la gestion de la librairie, c'est aussi un travail conséquent de mise à jour des données depuis 2008 ! Le travail est tout aussi intense avec la librairie, et les conférences/débats coordonnés avec les libres penseurs de la Fédération de Paris, et enrichi des multiples contacts déposés à la librairie et intéressés par nos actions. Le nombre de nos propres enregistrements filmés des conférences est encore modeste, nous manquons de moyens pour le montage et la diffusion, mais nous sommes à la recherche de solutions. Le rayonnement de nos annonces de conférence a sensiblement augmenté grâce aux diffusions maintenant possibles sur l'Agenda Militant Parisien, et avec l'élargissement de nos contacts lors des activités militantes : collectifs de la Marche des Solidarités, collectifs des mineurs isolés, collectifs de lutte contre les violences policières, collectifs de la Semaine Noire, bien que les effets en terme de ventes sur la librairie ou d'adhésion ne soient pas encore mesurables, contrairement à l'annonce d'une conférence dans l'émission de France Culture en février où le lien de cause à effet a été net et prometteur. A noter 2 évènements marquants : le premier est la retransmission pendant 3 jours en novembre du colloque sur la Palestine interdit au Collège de France, qui nous a valu des jets d'acide sur deux vitrines qui sont irrémédiablement abîmées mais qui a permis d'amorcer un regroupement de quelques librairies indépendantes à Paris et de recevoir le soutien de plusieurs organisations. Le deuxième est l'exposition des 7 panneaux sur l'histoire de la laïcité dans le hall de la Bourse du Travail en fin d'année 2025 qui a eu du succès : elle a été conçue pour voyager, avis aux libres penseurs !

22 mars 2026
Carole Halbutier

Commission Droit et Laïcité

Compte tenu des enjeux juridiques de l'exigence de mise en extinction du financement public des établissements d'enseignement privés sous contrat, un axe actuellement de premier plan de l'activité de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP), la commission Droit & Laïcité (CDL) suit les travaux du collectif pour l'École publique laïque (CEPL) qui, en janvier 2026, a publié un premier document destiné à sensibiliser les élus locaux à la nécessité, en attendant d'atteindre l'objectif ultime, de tout mettre en œuvre pour limiter le montant des contributions communales en leur faveur.

De la même façon, la CDL a préparé à l'intention des candidats aux élections municipales de mars 2026 un questionnaire et un *Petit memento pour une gestion laïque des communes* qui traite de leurs relations financières avec les cultes et les établissements privés d'enseignement sous contrat ainsi que de la neutralité de l'action municipale.

En dehors de ces activités durables ou conjoncturelles, la CDL a exercé autant que possible sa veille législative, contribué aux prises de positions de la FNLP et apporté son concours aux fédérations dans le domaine contentieux.

La veille législative

- La proposition de loi constitutionnelle n° 2000

En octobre 2025, M. Jérôme Guedj a déposé une proposition de loi constitutionnelle tendant à créer un Défenseur de la laïcité en insérant un article 71-2 nouveau dans la Constitution du 4 octobre 1958. Entendue par l'intéressé, la FNLP lui a fait part de son opposition à cette réforme pour plusieurs raisons. D'une part, l'actuel Défenseur des droits prévu à l'article 71-1 de la Constitution veille à dénoncer, au nom de la liberté de conscience, les discriminations fondées sur la religion, comme l'a prouvé le rapport annuel 2024 de cette autorité administrative indépendante. D'autre part, non seulement la République est « laïque » aux termes de l'article 1^{er} de la Constitution, une disposition sur laquelle s'appuie parfois le juge, mais le Conseil constitutionnel, par deux décisions des 16 juillet 1971 (n° 71-44 DC) et 23 novembre 1977 (n° 77-87 DC), a élevé au rang de principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (PFRLR) à valeur constitutionnelle les libertés d'association et de conscience, les lois des 1^{er} juillet 1901 et 9 décembre 1905 formant, aux yeux de la FNLP, un ensemble indissociable. Enfin, l'exposé des motifs de la proposition de loi constitutionnelle n° 2000 fait référence à la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-297 QPC du 21 février 2013 qui valide la situation concordataire des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, incompatible avec le principe d'indivisibilité de la République, si bien que le Défenseur de la laïcité ne pourrait pas traiter de la reconnaissance, de l'interdiction du financement public des cultes ni de la prise en charge par l'État des salaires de leurs ministres. La FNLP a qualifié cette proposition de loi socialiste d'« écran de fumée » masquant les questions urgentes : mettre fin aux particularismes concordataires en métropole et en outre-mer ; sortir du financement public de l'enseignement catholique qui contrevient indirectement à l'interdiction de subventionner les cultes ; abroger la loi du 24 août 2021 qui introduit une procédure de reconnaissance préalable, reprise tous les cinq ans, des associations cultuelles, contrairement à l'article 2 de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

- La préparation de la révision de la loi de bioéthique

Un groupe de travail animé par Thomas Perroud, professeur de droit public, auquel participent de nombreux médecins et chercheurs hospitaliers s'emploie à trouver les voies et moyens de neutraliser l'action néfaste de la Fondation Jérôme Lejeune (FJL) qui attaque systématiquement devant le juge administratif les décisions d'autorisation de recherches sur l'embryon humain délivrées par l'Agence de la biomédecine (ABM). Dans ce cadre et

à la faveur des états généraux précédant la future révision de la loi de bioéthique de 2021, la FNLP a déposé auprès du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) une note par laquelle elle demande l'extension aux travaux menés sur l'embryon humain, à l'exception de ceux conduits à titre clinique avant une procréation médicalement assistée, du régime juridique de simple déclaration auprès de l'ABM désormais applicable aux cellules embryonnaires humaines. L'ABM ne pourrait alors qu'interdire par une décision motivée un projet scientifique ayant reçu préalablement un avis défavorable du conseil d'orientation de l'Agence. Cette note a reçu l'appui du professeur Jouannet et de Thomas Perroud, consultés pour avis.

- La poursuite de l'examen des projets de lois sur la fin de vie

Dissociée de celle ayant trait aux soins palliatifs, la proposition de loi relative à la fin de vie est en cours d'examen. Rejetée par le Sénat en mai 2025, l'Assemblée nationale l'a adoptée en deuxième lecture le 28 janvier 2026. Elle vient d'être déposée au Sénat, dont la majorité est hostile à toute aide médicale à mourir, en vue d'une seconde lecture.

Dans sa version votée par l'Assemblée nationale, ce texte en cours d'élaboration constitue certes une avancée par rapport à la situation actuelle. Néanmoins, selon des modalités très strictes – en faire la demande par écrit ou, en cas d'incapacité, par tout autre moyen ; être atteint d'une « affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, qui engage le pronostic vital, en phase avancée, caractérisée par l'entrée dans un processus irréversible [ou] en phase terminale » -, elle se borne à légaliser le suicide assisté et à reconnaître, par exception, un droit à l'aide à mourir lorsque le malade n'est pas en mesure d'ingérer par lui-même la substance létale.

La CDL suit ce dossier et participera, le 28 avril 2026, à une réunion du Pacte progressif fin de vie, animé par l'ADMD et la MGEN.

La contribution aux prises de position de la FNLP

La CDL a contribué à l'élaboration des prises de position de la Fédération nationale. Nous en retiendrons trois exemples : la dissolution administrative des associations ; l'alerte quant aux menaces pesant sur l'indépendance de la justice ; l'analyse juridique du principe de liberté académique.

- La dissolution des associations

L'association étant un contrat, le législateur très libéral du 1^{er} juillet 1901 avait implicitement mais nécessairement confié le pouvoir de la dissoudre au seul juge judiciaire, garant des libertés individuelles. Depuis le 10 janvier 1936, au fil des années, le pouvoir exécutif a reçu la même compétence, sous le contrôle du juge administratif, lorsque sont réunies diverses conditions dont le champ s'est élargi. En dernier lieu, la loi

du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République l'a encore étendu, d'une part, en introduisant la notion « d'agissements violents » au 1° de l'article L. 212-1 du Code de la sécurité intérieure, d'autre part, en créant un article L. 212-1-1 dans le même code aux termes duquel « Pour l'application de l'article L. 212-1, sont imputables à une association ou à un groupement de fait les agissements mentionnés au même article L. 212-1 commis par un ou plusieurs de leurs membres agissant en cette qualité ou directement liés aux activités de l'association ou du groupement, dès lors que leurs dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient. » Cette rédaction ouvre un espace difficilement contrôlable de comportements susceptibles d'entraîner la dissolution administrative d'un groupement.

La CDL a contribué au numéro d'Arguments qui traite de cette question en livrant une note.

- L'indépendance de la justice

La condamnation en première instance de Nicolas Sarkozy et de Marine Le Pen à de lourdes peines a suscité de la part des intéressés des propos acerbes contre les magistrats, repris en écho, à certains égards, par le ministre de la Justice lui-même. Si l'institution judiciaire demeure, en dernière instance, le produit des rapports de force entre les classes sociales, il n'est toutefois pas indifférent de la maintenir le plus possible à l'abri des interventions du pouvoir exécutif. Montesquieu le relève : « Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative ou de l'exécutrice ». Il s'agit d'une condition essentielle pour obtenir dans les prétoires des victoires en faveur de militants ou de personnes injustement poursuivies. Ainsi, à titre d'exemple, la cour d'appel de Douai a relaxé Jean-Paul Delescaut, responsable CGT condamné en première instance pour « apologie du terrorisme » et « provocation à la haine antisémite ».

Dans un contexte alarmant sur le plan international – le président des États-Unis ne cesse de menacer les juges ; le gouvernement italien de Giorgia Meloni s'emploie à faire voter un texte mortifère pour l'indépendance de la Justice -, la FNLP a publié un article sur ce sujet.

- La liberté académique

Dans le même souci de défendre les libertés démocratiques, à la suite notamment de l'interdiction du colloque sur la Palestine, organisé par Henry Laurens au Collège de France, la CDL a produit une note d'analyse juridique des libertés académiques, un principe fondamental reconnu par les lois de la République (PFLRLR) à valeur constitutionnelle aux termes d'une décision du Conseil constitutionnel du 20 janvier 1984 (n° 83-165 DC). Le législateur les a inscrites dans la loi en 2020.

La note évoque par ailleurs les franchises universitaires, un sujet distinct. Aux termes du 6° de l'article L. 712-2 du Code de l'éducation le président de l'université « est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ». Bien qu'elle remonte au Moyen Âge, cette protection de la liberté de penser dans l'enceinte universitaire subit des menaces de la part du pouvoir exécutif. Récemment, le ministre chargé de l'enseignement supérieur a adressé des recommandations aux présidents d'université tendant à les pousser à interdire des réunions politiques ou associatives dans leur établissement.

-Le contentieux

Les affaires contentieuses ont concerné la présence de signes religieux permanents ou temporaires sur des emplacements publics, le prolongement devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) du litige opposant un libre penseur à un évêché qui refuse d'effacer son identité d'un registre de catholicité et des travaux relatifs à la défense des libertés publiques.

- La présence illégale de signes religieux sur les emplacements publics

La CDL a apporté son concours à la fédération des libres penseurs du Vaucluse lorsque celle-ci a entrepris de demander au maire de la commune de Robion de retirer une croix située sur un emplacement public, le sommet d'un mont du Lubéron surplombant ce village. Par un jugement du 6 février 2026 (TA Nîmes, 6 février 2026, Fédération des libres penseurs du Vaucluse, n° 2301972) le tribunal administratif de Nîmes a annulé le rejet implicite du recours gracieux de l'association et enjoint au maire de Robion de déplacer cette croix aux motifs que, d'une part, la collectivité n'a apporté aucune justification « de nature à établir la date [d'] édification [de cette croix], alors que l'association requérante produit des éléments précis de nature à établir que l'installation est postérieure à l'entrée en vigueur de la loi de 1905 », d'autre part, de son caractère de « monument funéraire au sens des dispositions précitées de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905. » Cette décision a donné lieu à une large couverture médiatique et soulevé de nombreuses protestations, notamment à l'extrême droite et parmi les catholiques ultras.

Deux autres affaires du même ordre devraient prospérer dans le département d'Indre-et-Loire : la présence d'une grande croix devant l'école publique ; l'installation d'une croix sur un pilier du cimetière.

En ce qui concerne les crèches de la Nativité dans les mairies, par un jugement du 4 novembre 2025 (TA Cergy-Pontoise, 4 novembre 2025, Fédération des Hauts-de-Seine de la Libre Pensée, n° 2404388), le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé, pour la seconde fois à l'initiative de la fédération des Hauts-de-Seine de la Libre Pensée, la présence illégale d'un tel objet religieux dans l'enceinte de l'hôtel de ville d'Asnières-sur-Seine, fin 2023. En décembre 2025, à la manière de celui de Béziers, le maire de cette

commune a néanmoins violé à nouveau l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905. En dépit d'une suspension de l'exécution de sa décision par le juge des référés sur requête de la LDH, il s'est borné à déplacer la crèche du hall de la mairie vers le haut des marches donnant accès à l'édifice et a même considéré que la crèche était davantage visible ainsi.

Dans la mesure où elle a été par ailleurs saisie par une élue écologiste d'opposition de la commune du Plessis-Robinson de faits semblables, la fédération des Hauts-de-Seine a introduit deux recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui jugera au fond.

Une autre affaire, pour laquelle la CDL est intervenue, est en instance auprès du tribunal administratif de Montpellier à propos de la crèche de Noël 2025 de la mairie de Béziers.

- Recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour obtenir l'effacement de l'identité des personnes ayant quitté l'Église romaine

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui modifie en profondeur le cadre juridique antérieur régissant le traitement des informations sensibles, un libre penseur a épuisé tous les recours auprès de l'administration (CNIL) et des juridictions françaises (Conseil d'État) en vue d'obtenir l'effacement complet de son identité du registre de catholicité où celle-ci figure depuis son baptême. Avec le concours de la CDL, il a saisi la CEDH sur le fondement de l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La juridiction du Conseil de l'Europe a accepté d'instruire son recours, moyennant la désignation d'un avocat.

L'affaire est désormais à l'instruction à Strasbourg. Elle suscite de l'intérêt. Non seulement la Conférence des évêques de France suit le dossier mais l'Italie également.

- La défense des libertés publiques

En premier lieu, la CDL a contribué à la rédaction du communiqué par lequel la FNLP s'est félicitée de la suspension par le juge des référés du tribunal administratif de Paris (Juge des référés du TA de Paris, Ord., 6 janvier 2026, Mme A.B, n° 2535894/2) de l'exécution d'un arrêté du 20 octobre 2025 de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris révoquant une infirmière « au motif du port d'une tenue vestimentaire inadaptée, à savoir un couvre-chef, et des refus réitérés de l'ôter en dépit des demandes lui ayant été adressées. ». Un réflexe pavlovien assimilant charlotte chirurgicale et foulard religieux a été justement sanctionné : le tribunal a considéré que le « caractère disproportionné de la sanction prononcée apparaît, en l'état de l'instruction, alors même qu'elle a été précédée par un blâme pour le même motif, de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté attaqué. »

En second lieu, la CDL a préparé un mémoire en vue de saisir le juge des référés du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en réponse à une demande émanant du département de l'Aube. Il s'agissait de contester l'arrêté par lequel le maire de Troyes avait interdit de manière générale et absolue la présence de drapeaux palestiniens sur la voie publique et aux balcons des immeubles en raison d'un risque de trouble à l'ordre public. En définitive, l'union départementale de la CGT a sollicité une avocate de la LDH et le recours a été rejeté au motif, très discutable, que l'organisation syndicale, au regard de ses statuts, n'avait pas intérêt à agir (Juge des référés du TA de Châlons-en-Champagne, Ord., 1er octobre 2025, n° 2503219).

Paris, le 5 mars 2026
Dominique Goussot

Rapport financier FNLP

La clôture des comptes n'étant pas encore terminée, les éléments présentés dans ce rapport ne concernent que les flux de trésorerie.

Constat global

L'année 2025 présente en termes de trésorerie un excédent de 7 061€, les encaissements s'étant élevés à 212 603€ et les dépenses à 205 542€.

Le résultat est très favorable par rapport au budget, qui prévoyait un solde négatif de 19 950€, soit un écart positif de 27 010€.

On constate également une amélioration au regard de l'année précédente où l'excédent de trésorerie était de 4 265€, soit une amélioration de 2 796€.

Analyse par nature de flux (cf. annexes 1 et 3)

L'écart positif sur le solde de trésorerie par rapport au budget se décompose en un écart favorable de 36 987€ sur les charges et un écart défavorable de 9 976€ sur les produits.

L'écart sur les charges provient en grande partie des frais de déplacement et de location de salle qui ont été significativement réduits du fait de la modification du lieu d'accueil du meeting du 120^{ème} anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Sont ensuite à noter la réduction des frais postaux, consécutive à une optimisation des prises d'ouvrage par les délégués durant le Congrès et à l'utilisation du service « Shop to

Shop », ainsi que la poursuite en 2025 de la diminution des charges de personnel, avec pour la première fois depuis plusieurs années l'absence de recrutement temporaire en été. Le gain sur les charges d'impression hors revues périodiques résulte des décisions prises de régulation du nombre d'exemplaires tirés, avec réimpression possible en cas de demande élevée.

Les principales hausses concernent l'acquisition d'un module de comptabilité du logiciel SAGE pour mettre en place l'internalisation de la comptabilité, l'achat de livres et le soutien aux autres associations qui s'est accru du fait d'une extension de nos relations avec des organisations ayant pour objet social la lutte contre les discriminations, notamment celles qui visent la population issue de l'immigration.

Pour les produits, à l'exception des dons, qui ont été stimulés par les souscriptions appelées à l'occasion du Congrès de l'AILP et du meeting du 6 décembre, les tendances sont à la baisse, l'hypothèse budgétaire du maintien du nombre d'adhérents, n'ayant pas été entièrement réalisée, avec 2259 adhérents en 2025 versus 2310 en 2024. Il semble également que le taux d'abonné parmi les adhérents soit en diminution.

Analyse par activité et centre de coûts (cf. annexe 2)

De même que les années précédentes, les flux ont été répartis en plusieurs blocs définis soit par une activité, soit par une plus ou moins importante sensibilité aux décisions prises.

Pour rappel, les blocs définis et valorisés dans l'annexe 2 sont les suivants :

- les cotisations, dons, avances, et remboursements divers, rapportés aux charges fixes
- les revues : l'idée Libre, la Raison
- la librairie (hors activité liée aux revues)
- les projets et soutiens relevant des décisions des instances (soutiens divers, manifestations)

L'analyse effectuée permet de répartir le déficit mentionné supra.

Cotisations et charges fixes

Le premier bloc présente un excédent de 25 632€, stable par rapport à l'année précédente Revues Idée Libre et Raison

Concernant les revues, l'Idée Libre présente un excédent de 1945€, y inclus 2 880€ de recettes publicitaires. Une économie pourrait être réalisée en diminuant le nombre d'exemplaires tirés.

La Raison est déficitaire à hauteur de 26 258€, malgré 3 600€ de produit publicitaire.

Le déséquilibre s'est accru depuis 2024 du fait de l'augmentation des coûts d'impression.

Librairie

La Librairie hors périodiques présente un solde de trésorerie positif de 6126€.

Cette amélioration par rapport à l'année précédente est essentiellement réalisée sur les charges, en particulier les dépenses d'impression et le gain sur les frais postaux (cf. supra et annexe 2)

Côté recettes, l'amélioration du recouvrement des impayés et la rénovation du site restent les objectifs les plus contraignants à court et moyen terme.

Projets et soutiens

Le déficit de l'ensemble des projets et soutiens a été maintenu à un niveau modéré (-384€) grâce à la conjonction d'une mobilisation relativement élevée pour les souscriptions destinées aux événements exceptionnels (congrès AILP, 6 décembre) et à des dépenses moins importantes qu'anticipé (cf. supra et annexe 1, absence de coût de réservation de salle pour le 6 décembre)

Conclusion et perspectives (cf. annexe 4)

L'excédent inattendu sur les flux de trésorerie de 2025 est dans une proportion significative dû à des facteurs conjoncturels, notamment la circonstance qui a amené à ce que le meeting du 6 décembre ait lieu dans un espace sans coût de location.

Des facteurs favorables plus structurels sont néanmoins à prendre en considération pour la suite :

- la maîtrise des charges de personnel
- la réduction des coûts d'impression, par la régulation du nombre d'exemplaires tirés, aussi bien pour les revues périodiques que pour les autres publications
- la maîtrise des frais postaux

A contrario, la baisse, bien que sur un rythme plus modéré au cours des dernières années que précédemment, du nombre d'adhérents et du taux d'abonnement sont les facteurs prépondérants de l'évolution des produits (-9 342€ au total entre 2024 et 2025).

Les conclusions de la commission de développement sur le sujet seront précisées sur la base des documents déjà produits et des observations en cours.

Le budget 2026 présenté en annexe 4 est fondé sur une hypothèse de continuité de la maîtrise des charges, d'une atteinte des objectifs de maintien du nombre d'adhésions et de redressement modéré du taux d'abonnement.

Annexe 1 : rapprochement budget/réalisé 2025

Rubrique	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart	Commentaire	Rubrique	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart	Commentaire
Charges de personnel	67 014	58 491	-8 522	Poursuite des gains en efficacité : pas de recrutement temporaire durant l'été (implicitement prévus dans le budget reconduisant les flux des années précédentes)	Cotisations	127 160	124 476	-2 684	Baisse du nombre d'adhérents
Frais de déplacement et location salle	60 000	34 949	-25 051	Economie substantielle sur les frais de congrès et le coût de location du gymnase Japy pour le 6 décembre, budgété mais non effectif	Abonnements	39 500	33 164	-6 336	Baisse du nombre d'adhérents et du pourcentage d'abonnés
Honoraires	11 500	10 902	-598		Librairie	28 000	26 424	-1 576	Prévision budgétaire ambitieuse
La Raison	33 500	36 058	2 558	augmentation frais impression	Dons	2 500	16 395	13 895	Campagne de souscription pour le Congrès international et le 6 décembre, non incluse dans la prévision budgétaire
Idée Libre	10 000	8 236	-1 764	diminution du nombre d'abonnés	Autres	25 419	12 143	-13 276	Voir détail ci-dessous
Autres publications	10 000	3 807	-6 193	Diminution du nombre d'exemplaires par publication	<i>dont encarts publicitaires</i>	9 360	6 480	-2 880	<i>Report en 2026 de la facturation des encarts publicitaires sur publication électronique</i>
Achats de livres	5 620	9 908	4 288	Régularisation paiement ouvrage libre pensée romande (1000 exemplaires), achat ouvrage Max Sievers à l'IREL (800 exemplaires)	<i>Facturation assistance librairie</i>	5 723	4 181	-1 542	<i>Baisse des montants des refacturations des charges de personnels consécutive aux gains en efficacité</i>
Frais postaux	27 000	18 234	-8 766	Faible nombre d'envois postaux, utilisation systématique du service "shop to shop"	<i>Transfert LP suite à dissolution</i>	2 189		-2 189	<i>Implicitement prévu dans le budget par continuité avec l'année précédente</i>
Soutiens divers	1 000	4 250	3 250	Elargissement du soutien aux associations d'immigrés (marche des solidarités)	<i>Remboursement et régularisations divers</i>	5 577		-5 577	
Autres	16 896	20 707	3 811	Investissement dans l'acquisition d'un module du logiciel SAGE pour l'internalisation de la comptabilité	Autres	2 569	1 483	-1 087	
Total dépenses	242 529	205 542	-36 987		Total recettes	222 579	212 603	-9 976	
Excédent		7 061	27 010		Déficit	(-19 950)			

Annexe 2 : analyse par bloc

Libellé	Abonnements Idée Libre	Ventes Librairie idée libre version standard	Ventes Librairie idée libre versions traduites	Publicité	Total Idée Libre
Recettes	11 805 €	2 416 €	- €	2 880 €	17 101 €
Dépenses	12 184 €	2 971 €			15 156 €
Solde	- 379 €	- 555 €	- €	2 880 €	1 945 €

Libellé	Abonnements La Raison	Ventes Librairie La Raison version standard	Publicité	Total La Raison
Recettes	21 359 €	481 €	3 600 €	25 440 €
Dépenses	51 251 €	447 €		51 698 €
Solde	- 29 892 €	34 €	3 600 €	- 26 258 €

	Librairie hors périodiques
Recettes	23 527 €
Dépenses	17 402 €
Solde	6 126 €

Libellé	Cotisations	Autres dons et recettes	Charges de personnel	Frais de déplacement hors Congrès international	Honoraires	Electricité, Gaz siège	Entretien Immeuble	Informatique, bureautique, papeterie, téléphone, internet	Site internet, newsletter	Assurances, autres	Total
Recettes	124 476 €	8 476 €									132 952 €
Dépenses			58 491 €	10 442 €	10 902 €	2 873 €	3 315 €	9 189 €	811 €	11 297 €	107 321 €
Solde	124 476 €		- 58 491 €	- 10 442 €	- 10 902 €	- 2 873 €	3 315 €	- 9 189 €	- 811 €	- 11 297 €	26 632 €

Libellé	Congrès international	Soutien aux associations	6 décembre	Total
Recettes	4 079 €		9 503 €	13 582 €
Dépenses	6 066 €	4 250 €	3 651 €	13 966 €
Solde	- 1 986 €	- 4 250 €	5 852 €	- 384 €

Rapport sur L'Idée Libre

L'Idée Libre est la revue trimestrielle de la FNLP. Elle comprend 80 pages hors couverture, avec à chaque numéro un dossier thématique de 60 pages environ, le reste étant réparti entre une rubrique récurrente et des articles « magazine ».

La nouvelle équipe rédactionnelle a décidé, en préparation du congrès de 2025, que la rubrique récurrente serait « grandes pages de la Libre Pensée ». Grandes pages est à prendre au sens large : grandes heures, grandes figures, trésors d'archives. La rubrique présente donc tour à tour des portraits de figures libres-penseuses (Jean Rostand ou Edgar Quinet ont déjà eu leur portrait), et des textes sortis de l'histoire de l'IL, avec une introduction qui les met en perspective ; il pourra s'agir de remettre en circulation des textes qui ont fait date mais ne sont plus connus que de deuxième ou troisième main, mais le but est aussi de prendre des articles « ordinaires » vieux d'au moins trente ans et consacrés à une question revenue ou restée dans l'actualité, afin de remettre notre action dans une perspective historique, et pourquoi pas critique de notre propre histoire : il n'y a pas d'hagiographie à la Libre Pensée.

Le renouvellement de l'équipe rédactionnelle n'est pas achevé. Le comité de rédaction a vocation à s'étoffer. De même l'empan des contributeurs et plus encore des contributrices doit être élargi. Quelques jalons ont été posés et nous souhaitons aller plus loin.

Les dossiers thématiques poursuivent un objectif politique. Ainsi le dossier de décembre 1905 portait sur la réalité des débats entourant la confection de la loi, afin de dissiper les mythes colportés par certaines entités « néo-laïques » ; le dossier de mars 2026 est consacré à « ce que n'est pas la République » ; le dossier de juin 2026 réinscrit l'indépendance américaine de 1776 dans sa dynamique initiale, celle de la vague révolutionnaire internationale de la fin du 18^e siècle. Il s'agit donc souvent de prendre le contrepied des discours ambiants pour revenir aux fondamentaux politiques et historiques. Le numéro à venir sur « Migrations et Religions » remplira une fonction de cet ordre.

Mais d'autres numéros n'ont pas cette dimension polémique et visent à pallier l'insuffisance d'informations ou à éclairer un sujet qui n'est pas sous le feu des projecteurs mais n'en a pas moins son importance. C'est le cas par excellence des numéros consacrés à un pays, ou à un sujet culturel, social ou technique : la place impressionnante reprise par la figure de la sorcière dans la culture populaire serait un exemple, qui doit nous interroger du fait de la critique conjointe du christianisme et du rationalisme portée dans certains milieux attachés à cette figure ; la surveillance numérique et l'Intelligence artificielle figurerait également dans cette série, et pourra contribuer au traitement de la question à l'étude du prochain congrès.

En d'autres termes : l'IL est un outil militant. Les fédérations sont donc fortement invitées à désigner des correspondants actifs, qui incitent les adhérents à s'abonner mais qui surtout relaient les bulletins de précommande le plus largement possible : l'IL est aussi une carte de visite à destination des milieux militants amis, proches ou voisins ; elle peut nourrir des réunions publiques et des soirées-débat. Les fédérations demandeuses d'une coopération avec la revue autour d'un numéro à paraître ou fraîchement paru sont invitées à contacter idee.libre@fnlp.fr

Rédacteur en chef : Pierre-Yves Modicom
Rédacteur en chef-adjoint : Clément Denuit

Rapport « Divers aspects de la pensée contemporaine » Émissions France Culture

Nous avons fait évoluer la ligne éditoriale en nous efforçant de « varier » nos émissions en alternant l'aspect « militant » et l'aspect « éducation populaire ». Ce dernier aspect correspondant mieux au profil des auditeurs de France culture, il permet une « accroche » pour amener un nouveau public à l'aspect militant. Les retours des auditeurs sont tout à fait satisfaisants. Ce qui semble payant puisque, selon les responsables de France culture la moyenne de notre audience est de 350 000 auditeurs (podcasts compris). C'est considérable. Par ailleurs, il semblerait que la présentation d'ouvrages lors de l'émission augmente les ventes à la librairie (cf. « Rêve d'Orient ») et le nombre de présents aux conférences (cf. Olivier Le Cour Grandmaison).

La programmation en 2025-2026 a été la suivante :

Septembre 2025 : émission annulée (grève France culture)

Octobre 2025 : « Rêve d'Orient », invitée : Hélène Lortie, libre penseuse

Novembre 2025 : « La Première Internationale en France », invitée : Michel Cordillot historien du mouvement ouvrier

Décembre 2025 : « 120^{ème} anniversaire de la loi de séparation de 1905 », invitée : Valentine Zuber, historienne, « Vigie de la laïcité »

Janvier 2026 : émission annulée (conditions climatiques)

Février 2026 : « La fabrique du roman national-républicain », invité : Olivier Le Cour Grandmaison, politologue

Mars 2026 « La liberté de presse en temps de guerre », invitée : Iman Habib de l'agence Media

Avril 2026 : « Oradour coloniaux français », invité Olivier Le Cour Grandmaison, politologue

Mai 2026 « La haine du peuple », invité Benoît Schnekenburger

Juin 2026 : « 1882-1905 ou la laïcité victorieuse », invité Jean Baubérot-Vincent, historien « Vigie de la laïcité »

19 mars 2026
Christophe Bitaud

Rapport Internet

Nos sites sont désormais sur un serveur sécurisé qui nous permet une grande souplesse d'adaptation.

Deux éléments, l'un positif, l'autre négatif sont à prendre en compte.

L'élément négatif est que pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie récurrente et assez grave du technicien), le site de la librairie n'est toujours pas activé, alors qu'il était à deux doigts de l'être, ce qui nous cause des préjudices tant sur le point de vue de la visibilité que sur celui des finances. Nous avons commencé à prendre des mesures et nous espérons pouvoir remédier à ce problème rapidement.

Sur le plan positif, nous avons 14462 abonnés à notre newsletter, dont le taux d'ouverture est de près de 30% ce qui reste un bon chiffre selon les experts. A la date du 18 mars nous avons adressé 48 newsletters depuis le mois d'août dernier. La fourchette moyenne des visiteurs par jour se situe entre 300 et 600, avec des points dépassant les 1000 (lorsque nous envoyons une newsletter) et nous sommes bien placés sur les sites de recensement (comme Google) lorsqu'ils sont interrogés sur des sujets qui sont au cœur de nos activités. Suite à un questionnement des fédérations sur l'utilité de rouvrir un portail des fédérations, les réponses que nous avons eues sont largement positives. Maintenant nous allons devoir faire en cherchant l'outil le mieux adapté. Nous tiendrons les fédérations au courant des avancées dès que possible.

Claude Singer

Rapport pour *la Raison* et les Publications

- Ce **Rapport** a pour objet d'ouvrir une discussion large sur *La Raison* et sur nos publications. Ce Débat ne vise pas à prendre des décisions immédiates, mais à permettre d'avancer vers des propositions dans le cadre d'une réflexion approfondie qui doit et va se poursuivre. Plus nous discuterons à tous les niveaux, mieux cela sera, avant de trancher sur des points précis. **Après la discussion et la réflexion vient toujours le temps de la décision et de l'action.**

- Rappelons que *la Raison* est l'organe mensuel de la **Fédération Nationale de la Libre Pensée**, avec en sous-titre « *Mensuel de la Libre Pensée* » et non des « *Libres Penseurs* » (précision importante, car elle engage la **FNLP**, quand les articles ne sont pas signés à titre personnel).

Elle a 10 numéros par an dont deux doubles : **Juillet/Août** et **Novembre/Décembre**.

Elle comporte dans un Numéro standard 36 pages ce qui-suit :

- Une couverture
 - En page 2 : une note de lecture et le **Sommaire**
 - En page 3 : l'**Éditorial** du **Président de la FNLP** (Suivi de l'**OURS** : Directeur de publication : **Benoît Schneckenburger**, Rédacteur en Chef : **Christian Eyschen**, Rédacteur en Chef adjoint : **Christophe Bitaud** et de la composition du **Secrétariat de Rédaction** et du **Comité de Rédaction**.)
 - En pages 4 à 7 : la Rubrique « *Ainsi va le Monde* » animé par **Philippe Besson**, **Catherine Le Fur**, **Hélène Lortie**
 - 4 pages (parfois plus) d'un **Dossier thématique** dont le responsable est **Christian Eyschen**
 - 10 pages pour **5 Rubriques** de deux pages chacune : **Philosophie** (Responsable : **Benoît Schneckenburger**), **Littérature** (Responsable : **Christophe Bitaud**), **Sciences** (Responsable : **Jean-Sébastien Pierre**), **Cinéma-Promenades du Cinéphile** – (Responsable : **Alain Vauchelles**) et **Arts** – (Responsable : **Alain (Georges) Leduc**).
 - Une dernière page, utilisée soit pour un **Communiqué de la FNLP** ou une **Nécrologie** de camarade(s)
- Ce qui nous fait **22 pages** de prises automatiquement. Il ne reste plus que **14 pages pour** :
 - Les prises de position et communiqués de la **FNLP**
 - Les différents articles envoyés par des **Libres Penseurs** ou des lecteurs.

- Les Notes de lecture de livres que nous estimons intéressants et utile d'être portés à la connaissance des **Libres Penseurs**.
- La présentation de nos publications, qui sont très nombreuses, variées et nécessaires. Ces présentations permettent de montrer que notre but est d'être une **Société d'Éducation populaire** au bon sens du terme. Ainsi, nous renforçons notre rôle en défendant la **Laïcité**, la **Liberté de Conscience** et de **Pensée** et notre option philosophique mais également en promouvant **l'Athéisme** et la non-croyance.

Nous avons d'ailleurs, lors d'un **Congrès extraordinaire** dans le cadre du **Comité Général** de 2024, dans une période de répression croissante dans tous les domaines, rajouté cet objectif d'**Éducation populaire** dans nos **Statuts officiels** et du **Règlement Intérieur** afin de nous protéger d'éventuelles attaques étatiques, dans le cadre notamment de la **loi « Séparatisme »** du 24 août 2021.

*« La **Libre Pensée** défend le principe constitutionnel de laïcité et la Séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905 qui fonde la liberté de conscience qui inclut la liberté d'expression, de réunion, d'association et de manifestation. Pour ce faire, elle utilise tous les moyens nécessaires à sa disposition.*

À cet effet, elle mène notamment des actions d'éducation populaire, sous la forme de publications destinées au plus grand nombre, de réunions publiques, d'émissions de radio, voire, lorsqu'elle est sollicitée, d'interventions dans le cadre de formations professionnelles ou universitaires.

Elle emprunte également les voies de recours devant les juridictions compétentes, pour faire interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte du principe constitutionnel de laïcité et de la séparation des Églises et de l'État. »

L'importance en volume, notamment des **Dossiers** et de la publication des Numéros de notre **Collection « Arguments »** et de nos **livres**, contribue à la fois à cette affirmation de la dimension **d'Éducation populaire** et de diffusion de culture historique et/ou politique, dans un moment qui dure d'affaiblissement grandissant de la culture en général et bien sûr de diffusion de nos idées et de nos actions.

Les prochains Dossiers de la Raison

- **Avril 2026 : Alexandre Hébert (Première partie).**
- **Mai 2026 : Alexandre Hébert (Deuxième partie).**
- **Juin 2026 : Exégèse rationaliste à partir de plusieurs Numéros de *Communio*, Revue catholique internationale.**

- Juillet/Août 2026 : *La Branche Française de la Première Internationale (AIT)*
- Septembre 2026 : *Nazisme, Pétainisme, Collaboration, Épuration*
- Octobre 2026 : *Roger Vailland, un Libre Penseur engagé dans le siècle*
- Novembre/Décembre 2026 : *Programme de Linz, Centre Marxiste et Laïcité*

• À ce stade, comme il est impossible financièrement d'augmenter le nombre de pages de *la Raison* (le prix du numéro et des abonnements est une autre question), la seule variable d'ajustement possible pour laisser plus de place est d'agir (ou pas) sur les 10 pages des 5 Rubriques. C'est cela que nous devons commencer à discuter dans la **Libre Pensée**.

Chacun est libre d'estimer que telle ou telle **Rubrique** est indispensable à maintenir ou pas, c'est la libre discussion entre nous. Il semble assez évident que la **Rubrique** « *Philosophie* » est le « *cœur de notre métier* », comme on dit dans certains milieux. En est-il tout autant pour les 4 autres **Rubriques** ? Cela peut être une discussion libre.

Nous avons commencé à réfléchir sur la **Rubrique** « *Sciences* » et quel doit être son axe. Défendre la **Science**, le **Matérialisme**, la **Raison** et les moyens de **l'Enseignement des Sciences**, c'est indubitable et indispensable. Mais la **Libre Pensée** doit-elle pallier les carences actuelles de l'Enseignement scolaire et général ? C'est un autre aspect. La **Libre Pensée** n'a pas les moyens de se fixer un tel objectif.

• Nous étudions la Question de l'évolution de la Maquette de notre Mensuel. Nous en avons discuté depuis longtemps, mais le **Chantier** s'est enfin ouvert. Notre Maquettiste professionnelle a commencé à faire des propositions, elles ont été présentées à la **CAN de Printemps**. La **CAN** et le **Bureau Exécutif** s'engagent à mener cette Question à son terme.

Il est sans doute inévitable que la nouvelle Maquette ait des conséquences importantes, sur les articles, leurs tailles et leurs importances et aussi sur le contenu même de *la Raison*. Car si c'est pour faire exactement la même chose, pour ne rien changer, pourquoi tout changer ? Vous connaissez la réponse de **Giuseppe Tomasi di Lampedusa** dans *le Guépard* de **Visconti**.

Soyons clairs, une nouvelle Maquette et son contenu peuvent se décider en tant que Principe dans un **Congrès** ou un **Comité général**, mais jamais des Instances nationales de cette dimension n'arriveront à se mettre d'accord sur une forme de maquette. Penser cela relève à la fois d'une certaine **Démagogie** et de la **Pensée magique** : dire c'est faire, ne rien dire, c'est ne rien faire. La Vie passe toujours ailleurs, par d'autres canaux, car le Contingent réalise toujours le Nécessaire.

Nous tiendrons naturellement informés les **Fédérations départementales**, mais des responsables nationaux sont élus pour accomplir leurs tâches dans le cadre de leurs mandats confiés par les **Libres Penseurs** par le biais de représentation des **Fédérations départementales**, réunies en **Congrès national** ou en **Comité Général**. Libre ensuite aux **Fédérations départementales** d'approuver ou de sanctionner la réalisation des choses par le vote ou non des **Rapports Nationaux** et éventuellement, si tel est leur souhait, de ne pas réélire les **Responsables Nationaux**.

Bien entendu, les **Fédérations départementales** ont aussi tout le loisir d'exprimer et de faire connaître leurs souhaits sur la confection (forme et contenu) de *la Raison*. C'est même souhaitable, car il y a toujours plus de bonnes idées dans plusieurs têtes, que dans une seule, aussi bien faite soit-elle.

La Newsletter de la FNLP

- Ce que l'on appelait anciennement « *La Vie des Fédérations* » dans *la Raison* a été, de fait, transféré dans la **Newsletter hebdomadaire**, sous une forme plus moderne et agitative. Il n'est pas question de revenir à ce « *Mortel ennui* » qu'elle était et qui, à part régler quelques comptes, faisait fuir tout le monde.

Si les **Fédérations départementales** pensent que telle ou telle action ou prise de position mériterait d'être portées à la connaissance d'un public national, vous pouvez envoyer cela à **Christian Eyschen**, responsable de la Newsletter : christian.eyschen@fnlp.fr En fonction du moment et de l'intérêt de la chose, cela pourra être mis sur le **Site** et diffusé par la **Newsletter FNLP**.

- La **Newsletter de la FNLP**, qui paraît chaque semaine, nous semble être sous-utilisée par les **Fédérations départementales**. Elle est d'une très grande richesse en informations. Actuellement, toutes catégories confondues, nous en sommes à **13 000 Abonnés**. Il conviendrait d'en avoir plus pour accroître le rayonnement de la **Libre Pensée**, de ses idées et propositions, et de ses activités. Il faudrait que les **Fédérations départementales** en fassent la promotion autour d'elles dans les milieux laïques, syndicaux et politiques (notamment les Élus).

Normalement, tous les **Adhérents de la Libre Pensée** la reçoivent. Rien de plus simple pour s'inscrire : il suffit d'aller sur le site fnlp.fr, en bas à droite et d'inscrire l'adresse mail concernée et cliquer sur « *S'abonner* ». C'est un moyen sûr, rapide et gratuit pour faire connaître la **Libre Pensée**, ses idées, ses actions et ses publications.

Quelques rappels indispensables

- *La Raison* est aussi faite par ses lecteurs **Libres Penseurs** qui envoient des articles proposés à la publication. N'hésitez pas à en envoyer pour augmenter la diversité des auteurs d'articles. Vous pouvez aussi proposer des thèmes de Dossiers et des **Dossiers** réalisés aussi (de 15 000 à 20 000 signes – espaces compris)
- Si d'aventure, des **Fédérations départementales**, des **Groupes locaux**, des **Libres Penseurs** souhaiteraient avoir certains articles, voire des illustrations, vous pouvez les demander au **Rédacteur en chef** qui pourra vous les transmettre en **PDF** ou en **Word**, selon votre convenance.
- Nous vous répétons inlassablement, depuis des décennies, que les notes éventuelles dans les articles doivent être intégrées dans l'article et non à part dans un système différent de traitement de textes, car les **Ordinateurs-Mac** des Maquettistes ne les prennent sinon pas en compte. Pour vérifier si elles sont intégrées dans le texte, il vous suffit de faire un **CTRL+A** et si elles ne sont pas surlignées, elles ne seront pas prises. Il sera donc inutile de faire des récriminations en Congrès ou ailleurs, sauf si vous cherchez autre chose que la publication intégrale de vos articles. Mais là comme disait **Rudyard Kipling**, c'est une autre histoire.

Sur les publications de la Libre Pensée

- Il y a bien sûr *l'Idée libre* qui est l'objet d'un Rapport à part, nous vous y renvoyons. Il y a aussi trois publications numériques gratuites : *Les Cahiers de l'Observatoire social de la Libre Pensée*, *Sapere Aude* du **Cercle International d'Exégèse rationaliste**, et la revue maçonnique *La Plume et la Pensée*. Une large présentation sur leurs contenus et leurs utilisations souhaitées a été faite dans le **Complément de Rapport** pour le **Congrès national de Le Garric** dans le Tarn, publié dans *la Libre Pensée militante* N°27. Cela n'a pas pris une ride, nous vous y renvoyons aussi.
- Il y a aussi la **Collection « Arguments »** qui rencontre un vrai succès, puisque tous les numéros sont quasiment épuisés. Vous trouverez en annexe la Liste précise. Il y a plusieurs numéros en cours de préparation :

- *Qu'est-ce que la Laïcité et ce qu'elle n'est pas.* Une première formule numérique a déjà été diffusée, il y en aura une en version papier quelque peu enrichie. Nous vous encourageons à la diffuser en même temps que la publication : « *Qu'est-ce que*

la Libre Pensée ? » qui en cours de réédition. Proposés ensemble, les deux publications font un ensemble assez complet et qui peut durer, comme réponse à ces deux Questions.

- Il y aura un Numéro sur *La Surveillance numérique*, réalisé avec la participation de spécialistes de cette question.
- Et un Numéro sur *La Question Noire* où seront publiées, cette fois-ci en papier, les petites brochures numériques « *La Question Noire aux USA* », « *Malcolm X, une destinée brisée* », et une présentation assez roborative de « *Franz Fanon, un moment du combat contre le Colonialisme* ». Y seront ajoutés d'autres éléments notamment deux articles de la Rubrique « *Musique* » sur **Féla Anikulapo Kuti** et son fils **Fémi Kuti**.
- Un autre Numéro est aussi en préparation sur *Les Dissolutions des Associations*. C'est très important en ce moment d'application de la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021, complément obligé liberticide de la loi « *Sécurité Globale* » du 25 mai de la même année. Sur 154 Organisations dissoutes en 80 ans, depuis le **Décret-Loi de 1936** sur « *Les ligues factieuses* », **Emmanuel Macron** en a dissout 47 : le Tiers à lui tout seul en un dixième du temps (9 ans : ça suffit !)

Ces **Trois numéros** devraient être disponibles au plus tard au moment du **Comité Général** de septembre 2026.

- Est aussi prévu un Numéro sur *La Guerre en Ukraine*, mais cela est lié aux aléas de l'actualité.
 - Le Numéro sur *l'Écriture inclusive* a été annulé, puisqu'entre temps, son utilisation est désormais interdite dans les textes officiels. Si on devait s'y pencher aujourd'hui, il conviendrait de faire autrement que ce qui avait été prévu initialement.
- Au niveau des « *Livres* » :
 - Il y aura un Livre de **Dominique Goussot** (qui est totalement écrit, et qui doit être à la confection) : *L'École : en finir avec le Dualisme scolaire*, qui est très complet sur la *Question Scolaire*, des origines à nos jours et qui sera un outil précieux pour appuyer l'action pour promouvoir le *Plan de sortie du Financement public de l'enseignement privé et pour l'abrogation de la loi Debré et des lois antilaïques*, proposé par la Libre Pensée, dans le cadre du **Collectif pour l'École publique**, à l'initiative de la FSU.

Il devrait être disponible pour le **Comité Général**.

- Un ouvrage de **Christian Eyschen** « *Histoire et Mémoires militantes* » sera le **Tome III** de ses **Écrits de Libre Penseur** et devrait être disponible pour le **Congrès National 2027**. Après le *Premier Tome* dont la Couverture était **Blanche**, le *Second Tome* dont la Couverture était **Noire**, celle-ci sera **Rouge** ; à savoir les *Trois Couleurs de l'Alchimie*.

Christian Eyschen et le Comité de Rédaction de *la Raison*

Collection “Arguments” de la Libre Pensée

1	La Séparation des Eglises et de l’Etat, une aspiration universelle
2	Giuseppe Garibaldi
3	Sciences et Liberté de pensée
4	Débattre rationnellement de l’Islam I
<i>Hors-série</i>	Débattre rationnellement de l’Islam II
<i>Hors-série</i>	Débattre rationnellement de l’Islam III
5	Syndicalisme et Laïcité
6	La Séparation des Eglises et de l’Etat aux USA
7	Le Protestantisme
8	L’Irlande, une question qui vient de loin
9	Quelques enseignements récents de l’histoire de la Libre Pensée
10	A propos de l’enseignement catholique en France
11	Le GIEC I, mythes et réalités. Pour un débat rationnel.
12	Pour un débat rationnel sur l’Islam et un regard taquin sur le Vatican
13	La Libre Pensée défend les libertés démocratiques

14	Contre le séparatisme et le communautarisme
<i>Hors-série</i>	Le Service National Universel (SNU)
15	Le Bouddhisme
16	Apprendre – Comprendre – Agir
17	Laïcité de l’Ecole et de l’Etat, les analyses de la Libre Pensée
18	La reconquête cléricale
19	Wokisme, la Cancel culture et l’islamophobie
20	Langues régionales, la Libre Pensée ouvre le débat
<i>Hors-série</i>	La Libre Pensée en Belgique pour la Séparation des Églises et de l’État
21	Allons-nous vers une nouvelle culture politique ?
22	Pour en finir avec la Ve République
23	GIEC II
24	Tout connaître de la Laïcité en Allemagne
25	Maintenir l’Ordre, brider les libertés d’hier à aujourd’hui
26	Dismas, le cléricalisme d’extrême-gauche
27	Les Évangéliques
28	Vademecum Laïcité
29	Rapport Stasi / Loi Stasi
30	La Laïcité, ce qu’elle est, ce qu’elle n’est pas
31	A propos des dissolutions des Associations
32	Surveillance numérique
33	POSSIBILITE : La Guerre en Ukraine
33	La Question Noire
34	Vademecum sur le Racisme et l’Antisémitisme (argument numérique)

CONGRES EXTRAORDINAIRE = modifications des statuts

Rajout des modalités suivantes : « Dans le cadre défini par le Règlement général de la protection des données, la CAN constitue préalablement à cette fin une plateforme sécurisée, réservée à ses membres, aux délégués des fédérations et, le cas échéant, aux auditeurs en règle vis-à-vis de leur fédération départementale ou groupement.

La trace des votes des rapports, résolutions et élections aux instances est conservée pendant cinq ans ».

STATUTS DE LA FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE²

Article 1 Définition

Il est formé, conformément à la loi de 1901, entre les Fédérations et Groupements de la Libre Pensée, une association qui a pour titre : **Fédération Nationale de la Libre Pensée**

Article 2 Déclaration de principe

La Libre Pensée se réclame de la raison et de la science. Elle n'est pas un parti; elle est indépendante de tous les partis. Elle n'est pas une Eglise; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de libre examen et de tolérance.

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action. Elle leur reproche de diviser les hommes et de les détourner de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition et la peur de l'au-delà, de dégénérer en cléricisme, fanatisme, impérialisme et mercantilisme, d'aider les puissances de réaction à maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude. Dans leur prétendue adaptation aux idées de liberté, de progrès, de science, de justice sociale et de paix, la Libre Pensée dénonce une nouvelle tentative, aussi perfide qu'habile, pour rétablir leur domination sur les esprits.

Estimant que l'émancipation de l'homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de combattre également aux côtés de tous les hommes et associations qui s'inspirent des mêmes principes ; toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus ; sa volonté de défendre la paix, les libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Estimant que toute croyance est justiciable de la libre critique, elle entend n'imposer ni se laisser imposer aucune limite dans l'utilisation du libre examen comme méthode de la pensée libre.

A ses adhérents, fraternellement unis dans l'action commune, elle propose la méthode la plus efficace de perfectionnement individuel et de rénovation collective.

² Ancien titre : LA LIBRE PENSEE. FEDERATION NATIONALE DES LIBRES PENSEURS - SECTION FRANÇAISE DE L'UNION MONDIALE DES LIBRES PENSEURS. Nouveau titre: FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE. Siège social : 10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris. Date de la déclaration : 25 janvier 2005 à la préfecture de police.

Elle adjure tous les hommes de progrès, oublieux de leurs vaines querelles, de se grouper dans son sein pour travailler à l'avènement d'une morale rationnelle de bonheur, de dignité humaine et de justice sociale.

Article 2 bis

La libre Pensée défend le principe constitutionnel de laïcité et la séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905. Pour ce faire, elle utilise tous les moyens nécessaires à sa disposition.

À cet effet, elle mène notamment des actions d'éducation populaire, sous la forme de publications destinées du plus grand nombre, de réunions publiques, d'émissions de radio, voire, lorsqu'elle est sollicitée, d'interventions dans le cadre de formations professionnelles ou universitaires.

Elle emprunte également les voies de recours devant les juridictions compétentes, pour faire interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte du principe constitutionnel de laïcité et de la séparation des Églises et de l'État.

Article 3

Dans toute action collective avec d'autres associations ou groupements divers, la Fédération Nationale garantit le maintien de son indépendance comme une nécessité absolue ; elle n'apparaît jamais comme étant le relais de mouvements politiques ou autres.

Article 4 Composition

La Libre Pensée comprend :

1°)- des Fédérations départementales.

2°)- Des Groupes isolés qui se trouvent dans des départements sans Fédération ou momentanément dans l'impossibilité de se fédérer.

3°)- des isolés, adhérents individuels rattachés exceptionnellement à la Fédération Nationale. Nul ne peut être adhérent de plusieurs groupements affiliés à la Fédération Nationale.

Article 4 bis Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations des groupements et adhérents tels que définis à l'article 4
- les dons manuels
- les subventions conformes à son sujet
- les ventes de biens et services
- les bénéficiaires de contrats d'assurance vie
- les dommages et intérêts obtenus, notamment sur décision de justice
- les recettes diverses.

Article 5 Admissions

Les Fédérations et Groupements postulants devront adresser une demande écrite au Secrétaire Général de la Fédération Nationale et y joindre une copie du procès-verbal de la réunion statutaire ayant demandé cette admission.

Ils devront fournir :

1°)- un exemplaire de leurs statuts : ceux-ci devront mentionner l'obligation, pour tous les adhérents :

de n'accomplir personnellement aucun acte religieux.

de déposer leur testament, en vue de leurs obsèques purement civiles, aux archives de leur groupement.

2°)- Chaque année, la liste des membres de leur bureau (noms et adresses).

Tout membre de la **Libre Pensée** relève individuellement de son groupe; tout groupe fédéré relève de sa Fédération départementale; toute Fédération départementale relève de la Fédération Nationale.

Les Groupements affiliés à la Fédération Nationale de la Libre Pensée conservent, dans le cadre des Statuts et du Règlement Intérieur nationaux, leur autonomie en matière d'admission, de direction et d'action.

La Fédération Nationale est régie exclusivement par le fédéralisme qui garantit la totale liberté d'action, d'opinion et d'administration des Groupements affiliés et de leurs adhérents dans le cadre de la *Déclaration de principe*.

Article 6 Congrès

6.1 Congrès national :

La Libre Pensée se réunit en congrès tous les deux ans. Le lieu est fixé par le Congrès.

Le Congrès prend toutes décisions concernant la vie de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, notamment en matière d'affiliation et de désaffiliation. Il contrôle l'activité des organes exécutifs et financiers, fixe la ligne d'action, élit la Commission Administrative Nationale, la Commission de Conciliation et la Commission de contrôle financier.

6.2 Représentation au congrès - votes et élections

Chaque groupement affilié aura autant de voix que de cotisations payées au titre de l'année civile en cours.

Un délégué ne peut disposer de plus de 400 voix, ni détenir plus de trois mandats de représentation de groupements affiliés. En conséquence, un délégué possédant à lui seul 400 voix ne peut détenir d'autres pouvoirs que celui de sa fédération.

Le Congrès se compose :

- **des délégués mandatés** par les Groupements adhérents à la Fédération Nationale de la Libre Pensée.

- **des membres** de la Commission Administrative Nationale.

Tout membre de la Libre Pensée peut assister aux séances du Congrès à titre d'auditeur sur présentation de sa carte en règle. Seuls les délégués mandatés par les Groupements affiliés et éventuellement les membres de la CAN pourront intervenir à la tribune du Congrès. Ces derniers devront spécifier s'ils sont ou non mandatés par la CAN sur les problèmes qui viennent d'être traités.

6.3 Organisation du congrès :

La CAN, lors de sa réunion de printemps, adopte et publie dans le Bulletin Intérieur de préparation du congrès :

la proposition d'ordre du jour du congrès,

les rapports nationaux,

la liste des candidats aux instances nationales

Le congrès est organisé par la fédération du lieu où il doit se tenir en accord et sous le contrôle de la Commission Administrative Nationale.

Le congrès, organisme souverain, adopte l'ordre du jour proposé par la CAN ; il peut ajouter, s'il le juge nécessaire, des sujets non-inscrits à l'ordre du jour.

Il constitue parmi les délégués ses différentes commissions de travail.

Le Bulletin Intérieur de compte-rendu du Congrès inclut le détail des principaux votes des délégués.

6.4 Congrès extraordinaires :

Des Congrès extraordinaires peuvent, en cas d'urgence, être convoqués sur décision prise à la majorité par la CAN ou à la demande de la majorité des Fédérations et Groupements affiliés.

6.5 Congrès à distance

En cas de circonstances exceptionnelles empêchant la réunion du congrès, celui-ci peut se tenir en visioconférence et les votes peuvent intervenir sous forme électronique.

Dans le cadre défini par le Règlement général de la protection des données, la CAN constitue préalablement à cette fin une plateforme sécurisée, réservée à ses membres, aux délégués des fédérations et, le cas échéant, aux auditeurs en règle vis-à-vis de leur fédération départementale ou groupement.

La trace des votes des rapports, résolutions et élections aux instances est conservée pendant cinq ans.

Article 6 bis Comité général

Il est constitué un Comité général qui se réunit au moins une fois tous les deux ans dans l'intervalle des Congrès nationaux et autant de fois qu'il est nécessaire. Il est convoqué par la CAN qui fixe son Ordre du jour.

Siègent au Comité général les membres de la Commission administrative nationale ainsi que les représentants des Fédérations départementales et Groupes directement affiliés à la Fédération nationale, à raison d'un seul représentant par association fédérée. Ils ont voix délibérative. Les modalités de leurs nombre de voix sont les mêmes que pour le Congrès national : ils auront droit à autant de voix que le nombre de cotisation payées le jour de la Tenue du Comité général.

Sont invités avec voix délibérative :

Les membres de la CAN

Sans voix délibérative :

Les invités permanents de la CAN

Les Représentants désignés par Entraide et Solidarité des Libres penseurs de France

Les Représentants désignés par l'Association des Malvoyants

Les Représentants désignés par l'IRELP

Les Représentants désignés par la Fédération nationale laïque des Monuments

Le Comité général a tous les pouvoirs d'un Congrès national, sauf l'élection des Instances de la FNLP et la modification des Statuts.

En cas de circonstances exceptionnelles empêchant la réunion du comité général, celui-ci peut se tenir en visioconférence et les votes peuvent intervenir sous forme électronique.

Dans le cadre défini par le Règlement général de la protection des données, la CAN constitue préalablement à cette fin une plateforme sécurisée, réservée à ses membres et aux délégués des fédérations.

La trace des votes des rapports, résolutions et élections aux instances est conservée pendant cinq ans.

Article 7 : Administration

7.1- Commission administrative nationale

La Libre Pensée est administrée par une Commission Administrative de vingt-sept membres, qui rend compte de son activité au Congrès national, organe souverain de la Libre Pensée.

Les membres de la CAN, quels que soient leurs engagements par ailleurs, se doivent dans leurs responsabilités nationales de respecter l'indépendance de la Libre Pensée. Aucun membre de la CAN ne peut se prévaloir de ses fonctions en dehors de ses activités fédérales.

Les membres de la CAN sont élus par le congrès national pour 4 ans et renouvelables par moitié, tous les deux ans.

Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont déclarés élus : les 14 ou 13 premiers pour quatre ans, les suivants, s'il y a lieu pour trois, deux ou un an, selon la durée du mandat des membres qu'ils remplacent suite à un décès ou à une démission.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidats doivent justifier de leur adhésion à la Libre Pensée pendant les trois années précédant leur candidature. Ils doivent être présentés par leur groupement affilié à la Fédération Nationale.

La CAN dirige la Libre Pensée dans l'intervalle des Congrès, sur la base des Statuts, du Règlement Intérieur et des décisions du Congrès. Toutes les décisions sont prises à la majorité des présents.

Dans le cadre défini par le Règlement général de la protection des données (RGPD), la CAN peut adopter ses décisions en visioconférence ou par un vote électronique.

À cette fin, ses membres sont inscrits dans une plateforme sécurisée.

La trace des votes est conservée pendant cinq ans.

7.2- Bureau Exécutif

La CAN élit, à bulletins secrets, son Bureau exécutif de sept membres (le Président, les trois Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire administratif, le Trésorier national) qui s'occupe de toutes les questions relatives à l'activité de la Fédération Nationale de la Libre Pensée sur la base des Statuts, du Règlement Intérieur nationaux, des décisions de Congrès et de la CAN.

Le Président ou, sur mandat exprès de la CAN, les membres du Bureau Exécutif, sont autorisés à ester en justice.

Le procès-verbal de ses séances est adressé à tous les membres de la CAN. A chaque séance de celle-ci, le Bureau exécutif rend compte de son activité, de sa situation et de sa gestion financière. Il peut décider que les votes se fassent à bulletins secrets.

Dans le cadre défini par le Règlement général de la protection des données (RGPD), le Bureau exécutif peut adopter ses décisions en visioconférence ou par un vote électronique.

À cette fin, ses membres sont inscrits dans une plateforme sécurisée.

La trace des votes est conservée pendant cinq ans.

Il y a une totale incompatibilité entre être membre du Bureau Exécutif et être membre d'un organisme directeur d'un parti politique, d'un bureau confédéral syndical ou de son équivalent pour les organisations syndicales autonomes.

7.3- Commission de conciliation :

Il est institué une Commission Nationale de Conciliation, composée de cinq membres (en dehors des membres de la CAN et de la Commission de Contrôle Financier) élus tous les deux ans par le Congrès. Elle a pour charge de régler les problèmes entre groupements affiliés. Elle est saisie par

la CAN à son initiative ou sur demande du ou des groupements affiliés qui sont parties prenantes du conflit. En cas de non-conciliation sur le rapport de cette Commission, la CAN tranchera.

7.4- Commission de Contrôle Financier :

Elle est composée de trois membres (en dehors des membres de la CAN et de la Commission de Conciliation), élus tous les deux ans par le Congrès national. Elle sera représentée par l'un de ses membres lors de chaque réunion de la CAN.

7.5)- Commission des mandats :

Elle sera composée du **Secrétaire général**, du **Secrétaire administratif**, du **Trésorier national** et des **membres de la Commission de Contrôle financier**. Elle a pour charge de vérifier la validité des délégations au Congrès national, d'attribuer le nombre de voix pour chaque groupement affilié et de régler les litiges possibles.

Article 8 Honorariat

Le Congrès national peut, sur proposition de la Commission Administrative Nationale, d'une Fédération ou d'un groupe, élire, aux conditions habituelles du scrutin et de majorité, des membres d'honneur de la CAN avec voix consultative.

Article 9 Cotisation

Le ou les taux de cotisation annuelle (et par membre) que doivent acquitter les Fédérations départementales et les Groupements directement affiliés à la Fédération nationale sont fixés par le Congrès sur proposition de la CAN. Ce taux annuel est valable deux ans et comprend la cotisation à la Fédération Nationale de la Libre Pensée, la cotisation à Entraide et Solidarité et celle à l'IRELP. Toute carte placée est due par le Groupement affilié.

Article 10 Modifications des Statuts

Les Statuts ne peuvent être modifiés par le Congrès national que sur proposition d'au moins cinq Groupements affiliés ou de la CAN, déposée et publiée quatre mois avant le Congrès national. Elles doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix représentées.

Article 11 Dissolution

La dissolution de la Fédération Nationale de la Libre Pensée ne peut être prononcée que par un Congrès national extraordinaire et sur la proposition de la Commission Administrative Nationale. Dans ce cas, un ordre du jour, mentionnant les motifs de cette proposition, est porté à la connaissance des Fédérations quatre mois au moins avant la réunion de ce Congrès.

Pour être valable, la dissolution devra être décidée par une majorité comprenant au moins les deux tiers des voix représentées. Le Congrès décide de la liquidation et de l'attribution de l'actif à une organisation dont l'action est basée sur des principes identiques à ceux de la Libre Pensée.

Article 12 Siège social

Le siège social de la Libre Pensée est fixé au Centre socio-Culturel *d'Entraide et Solidarité* au 10/12 rue des Fossés-St-Jacques 75005 PARIS.

Article 13 Règlement Intérieur

Un Règlement intérieur, approuvé à la majorité absolue par le Congrès national, précisera et complétera les dispositions administratives figurant dans les présents Statuts.

Statuts adoptés par le Congrès d'Artigues-près-Bordeaux (Gironde) le 9 Juillet 2010.

Modifications adoptées par vote du congrès virtuel d'août 2020.

Complété par vote du congrès août 2025

Bulletin de Vote

Comité Général du 12 septembre 2026

Fédération :

Nombre de mandat :

nombre de cotisations 2026 payées au 12 septembre 2026

RAPPORTS NATIONAUX

	Pour	Contre	Abstention
Rapport Moral d'activités			
Rapport administratif »			
Rapport International			
Rapport financier			
Quitus au trésorier			
Rapport Droit et Laïcité			
Rapport Internet			
Rapport L'Idée Libre			
Rapport France Culture			
Rapport Publications			
Rapport La Raison			

CONGRES EXTRAORDINAIRE

	Pour	Contre	Abstention
Introduction de la validité des votes électroniques dans les statuts			

Le bulletin de vote sera à disposition des délégués le matin du Comité Général. Les bulletins peuvent également être envoyé au siège national avant le début du Comité Général. Dans le cas où le bulletin de vote refléterait le nombre de voix spécifique à une Assemblée Générale, la commission des mandats effectuera le calcul au prorata du nombre de mandats reçus à l'ouverture du Comité Général.

ENTRAIDE & SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire 2025

PARIS – BOURSE DU TRAVAIL

12 septembre 2026 - 14 heures

Chères, chers camarades,

L'Assemblée générale ordinaire d'Entraide et Solidarité se tiendra cette année à Paris et comme à l'habitude au même lieu et au même moment que le Comté général de la Fédération Nationale de la Libre Pensée .

Afin que puisse se réunir les Sections départementales appelées à élire leur-e-s délégué-e-s être vous trouverez dans la présente Libre Pensée militante:

- 1- la convocation de l'Assemblée générale ;
- 2- le projet de rapport d'activité ;
- 3- le projet de rapport financier préliminaire ;
- 4-la publication des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration ;
- 5- le bulletin de vote à remplir à l'issue de l'assemblée de section et présentant les résolutions soumises à l'assemblée générale.
- 6- PUB pour Entraide et Solidarité avec Mandat pour devenir bienfaiteur

**Elisons nos délégués
de sections départementales
à l'Assemblée générale 2026 !**

Le Président,
Xavier HYVERT

CONVOCAATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 A PARIS, A 14 HEURES

A LA BOURSE DU TRAVAIL-ANNEXE VARLIN, 29 boulevard du Temple 75003 PARIS- Salle Germaine et Eugène HENAFF.

Délibération du Conseil d'administration n° 2026 –11 du 27/03/2026

L'ORDRE DU JOUR EST REGLE AINSI :

- 1- approbation du Compte-rendu de l'AG 2025. (Publié dans la LPM 28 - (1^{ère} résolution)
- 2 – Discussion et vote sur le rapport d'activité 2025-2026 ;(2^{ème} résolution).
- 3 - Discussion et vote sur le rapport financier préliminaire 2025-2026 ; (3^{ème} résolution).
- 4 - Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.
- 5 - Discussion et arrêté des comptes 2025-2026 : constatation du résultat ; (4^{ème} résolution)
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026 ; (5^{ème} résolution).
- 7 - quitus au trésorier (6^{ème} résolution).
- 8 - Discussion et vote sur le Budget prévisionnel 2026-2027 (7^{ème} résolution).
- 9 - Fixation de la cotisation 2026-2027 (8^{ème} résolution).
- 10 – Résolution (9^{ème} résolution).
- 11 - Pouvoirs au CA pour publier les résolutions (10^{ème} résolution)
- 12 - Vote sur les candidatures au CA (11^{ème}résolution).

L'ASSEMBLEE GENERALE EST PREPAREE DANS LES CONDITIONS FIXEES PAR LES STATUTS :

Article 2 : « L'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France a pour membres :

1°- de plein droit, les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés à la FNLP ainsi que les membres isolés inscrits à la Fédération nationale ;

2°- Les titulaires de l'honorariat décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association ;

3°- « Les bienfaiteurs qui versent à l'association, sans aucune contrepartie, une contribution volontaire et régulière n'ayant pas la nature d'une cotisation. La qualité de bienfaiteur n'ouvre pas droit aux aides versées par l'association.

Article 3 : Les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés sont regroupés au sein de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France dans des sections de vote départementales ou de groupements. Les membres isolés participent directement à l'assemblée générale avec le droit de vote. Les titulaires de l'honorariat et les bienfaiteurs participent également à l'assemblée générale. »

Article 6 : « L'assemblée générale est composée des délégués désignés par les sections de vote départementales et de groupement, des adhérents isolés rattachés à la FNLP, des titulaires de l'honorariat et des bienfaiteurs. Les délégations de pouvoir sont admises.»

Article 7 : La réunion des sections de vote départementales et de groupement précède celle de l'assemblée générale.

En premier lieu, les sections de vote départementales et de groupements préparent l'assemblée générale et élisent leurs représentants, valablement mandatés pour se prononcer sur les rapports présentés à ladite assemblée générale et désigner les membres des instances nationales appelés à pourvoir les postes vacants. Elles peuvent donner leur pouvoir au (x) délégué (s) d'une autre section de vote.

Les sections de vote départementales ou de groupements peuvent se tenir aux mêmes dates que les réunions fédérales des libres penseurs du département ou du groupement affilié. Les représentants à l'assemblée générale qu'elles désignent peuvent être les délégués de la fédération départementale ou du groupement affilié au congrès ou au comité général de la FNLP.

En second lieu, les sections de vote départementales ou de groupements désignent chaque année un représentant officiel de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France dans le département. Il est notamment chargé de promouvoir les actions d'assistance et de bienfaisance menées par l'association. À cette fin, il peut s'adjoindre des collaborateurs. Le conseil d'administration peut lui délivrer, en tant que de besoin, un mandat pour accomplir certains actes de la vie civile.

Article 8 : L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association.

Article 9 : « L'ordre du jour de l'assemblée générale est arrêté par le conseil d'administration... »

MODALITES DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

Article 9 : « ... Le décompte des votes obéit aux mêmes règles que celles prévues pour le congrès et le comité général de la FNLP. »

Extrait des Statuts de la Fédération Nationale de la Libre Pensée « Article 6 Congrès ... 6.2

Représentation au congrès - votes et élections : Chaque groupement affilié aura autant de voix que de cotisations payées au titre de l'année civile en cours. Un délégué ne peut disposer de plus de 400 voix, ni détenir plus de trois mandats de représentation de groupements affiliés. En conséquence, un délégué possédant à lui seul 400 voix ne peut détenir d'autres pouvoirs que celui de sa fédération. »

Les votes auront lieu au moyen d'un bulletin de vote, rempli à l'issue de l'assemblée de la Section départementale, qui sera déposé par chaque délégué mandaté par les assemblées départementales déposé dans l'urne prévue à cet effet. Chaque département disposant d'un nombre de voix correspondant au nombre de cotisations payées à l'ouverture de l'Assemblée générale.

Rapport d'Activités préliminaires 2025-2026

Validé par le Conseil d'administration réuni le 14/04/2026 (Délibération 2026 -21)

Chères, chers camarades,

Je vous présente, au nom du Conseil d'administration élue par l'assemblée générale du 21 août 2025 à Le Garric (Tarn), le rapport d'activité de l'exercice 2025-2026.

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France, au terme de cet exercice, ainsi que l'indique le rapport financier préliminaire, est confronté de nouveau à un déficit important.

Ce déficit est, à ce stade le résultat d'une estimation : il sera donc à préciser.

Mais, comme les exercices antérieurs, il est la conséquence de la faiblesse des produits par rapport aux charges, rattachables à l'exercice.

« Hormis un supplément concernant le poste des impôts fonciers occasionné par la détention temporaire de biens immobiliers issus d'un legs, le dépassement du montant prévu sur les charges est exclusivement dû à la bienfaisance et aux subventions accordées aux associations étrangères ...»

Ce déficit, structurel s'explique pour l'essentiel par l'évolution des besoins auxquels a à faire face Entraide et Solidarité.

Comme vous le savez, si nous n'avions pas bénéficié de legs importants au cours des exercices précédents, nous aurions dû en 2023 procéder à une suspension d'activité dont les conséquences auraient été dramatiques pour les camarades à qui nous apportons des aides individuelles indispensables et pour les associations amies à qui nous apportons une contribution régulière.

Il importe de rappeler que les ressources d'Entraide et Solidarité dépendent encore et, dépendront encore longtemps des legs, ressources aléatoires au demeurant.

Il reste donc indispensable, incontournable, de conquérir les ressources stables qui permettront à l'association de progressivement résorber son déficit structurel et partant de sécuriser son avenir.

Ces ressources stables ne peuvent provenir que des bienfaiteurs.

Le but exclusif d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE, d'assistance et de bienfaisance, défini par ses statuts, est l'expression de la volonté des Libres Penseurs de la FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE, lorsqu'en 1961 ils fondèrent ENTRAIDE ET SOLIDARITE : faire vivre, dans la tradition séculaire qui est la nôtre, la solidarité organisée, indissociable de celle forgée au fil des siècles entre les « *Non-possédants* ».

Libres Penseurs nous considérons, en effet, que notre action pour l'émancipation totale de l'individu, le refus de toute exploitation qu'elle soit économique, politique, religieuse est inséparable d'une action de solidarité organisée.

C'est cette conception qui nous a amenés à proposer lors de la Rencontre internationale des associations Libres Penseuses organisée en commun avec le congrès mondial de l'Association Internationale de la Libre Pensée des 10 et 11 octobre 2025, de mettre à son ordre du jour la question cruciale de la « *Solidarité entre Libres penseurs du monde entier* ».

Considérant qu'il convient de réfléchir à l'opportunité d'aller vers une action internationale de Solidarité des Libres Penseurs du monde entier sur la base de nos expériences respectives.

SOLIDARITE ORGANISEE DONC ET NON CHARITE entre militants laïques, Libres Penseurs ou pas, pour permettre aux camarades en difficulté de continuer à exister, à agir.

La situation mondiale que nous connaissons, marquée par la paupérisation grandissante, y compris dans notre propre pays, par les monstrueuses guerres impérialistes, dont le génocide en Palestine, la guerre de conquête écrasant le peuple libanais, nous impose dans le cadre du « *mandat* » que nous avons reçu de nous donner les moyens de répondre tant aux demandes de secours individuelles que collectives, de la part des associations amies dont les objectifs sont en synergie avec les nôtres.

Après les éléments concernant le fonctionnement, ce rapport présentera l'activité d'assistance et de bienfaisance menée au cours de l'exercice écoulé et se conclura sur les moyens à déployer impérativement pour conquérir les bienfaiteurs-trices qui seuls, s'ils sont à terme suffisamment nombreux, permettront de résorber le déficit structurel.

1 – Fonctionnement de l'association

1 – 1 - Le Conseil d'administration s'est réuni 18 fois (Voir le tableau ci-dessous), entre le 1^{er} avril 2025 : date d'ouverture et le 31 mars 2026: date de clôture de l'exercice 2025-2026 dont:

- 4 fois en présentiel,
- 7 fois en visioconférence ;
- 7 fois consultés par mail.

1- CA du 12 05 2025 - Consult par mail-Validé
2- CA du 08 07 2025-Visioconférence-Validé
3-CA du 18 08 2025-Présentiel-Validé
4- CA du 21 08 2025- Présentiel-Validé
5-CA du 31 08 2025 - Consult par mail-Validé
6- CA du 11 09 2025 - Consult par mail-Validé
7-CA du 19 09 2025 - Présentiel-Validé
8-CA du 17 10 2025 - Visioconférence-Validé
9-Ca du 24 10 2025 - Consultation par mail-Validé
10-CA du 02 12 2025 - Visioconférence-Validé
11-CA du 10 12 2025 -Visioconférence-Validé
12-CA du 11 12 2025 - Consultation par mail-Validé
13 CA du 26 12 2025 - Visioconférence-Validé
14- CA du 07 01 2026-Consultation par mail-Validé-Collé
15-CA du 15 01 2026-Visioconférence-Validé
16-CA du 20 01 2026 -Consultation par mail-Validé
17-CA du 04 02 2026- Visioconférence
18-CA du 27 03 2026 - Présentiel

1 - 2- Le bureau au cours de l'exercice a été consulté 2 fois par mail les 13 mai et 17 octobre 2025.

1 - 3- Trois Lettres électroniques auront été diffusées aux adhérents et amis au cours de l'exercice. Avec ces lettres électroniques le Conseil d'administration souhaite faire connaître régulièrement l'activité d'entraide et de bienfaisance déployée et ainsi contribuer à sensibiliser les adhérents et les amis à la nécessité de devenir bienfaiteur d'Entraide et Solidarité.

1 - 4 – Une Lettre d'information d'Entraide et Solidarité à ses correspondants départementaux a été instituée et un exemplaire a été diffusée en octobre 2025.

Avec cette lettre, l'objectif du Conseil d'administration est d'informer régulièrement les correspondants d'Entraide dans les départements de l'activité de l'association.

Et, ainsi, faciliter l'exercice de leur fonction de représentant départemental de l'association, définie par les statuts.

La bataille pour faire connaître Entraide et conquérir les bienfaiteurs dont nous avons besoin, implique la mobilisation des administrateurs mais ne peut être gagnée qu'avec des initiatives organisées localement. C'est le rôle des représentants départementaux d'Entraide.

« ... les sections de vote départementales ou de groupements désignent chaque année un représentant officiel de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France dans le département. Il est notamment chargé de promouvoir les actions d'assistance et de bienfaisance menées par l'association. À cette fin, il peut s'adjoindre des collaborateurs... ». (Extrait article 7 des statuts)

Nous appelons à nouveau les sections départementales qui ne l'ont pas encore fait, à désigner leur représentant et à le communiquer au Président.

2 – La Commission sociale, outil par excellence de l'action de bienfaisance

La Commission sociale présente son rapport d'activité mais, il convient de souligner ici que:

- les décisions d'aides attribuées sont prises souverainement par la Commission sociale dans le cadre de la mission « *assistance et (la) bienfaisance* » définie par les statuts.
- le contrôle systématique que le Conseil d'administration exerce sur l'activité de la Commission sociale au travers de la validation systématique de toutes ses décisions est réalisé dans le respect des conditions de confidentialité. Les administrateurs, pour cela, sont destinataires des relevés de décisions anonymisés de la Commission sociale.
- le dynamisme et la réactivité de la responsable et des membres de la Commission sociale permettent de répondre dans les meilleurs délais à chacune des demandes reçues ayant le plus souvent un caractère d'urgence.

Le Commission sociale s'est réunie 10 fois au cours de l'exercice 2025 - 2026, en visioconférence comme le lui permet l'article 5 des statuts et, a pris 22 décisions d'aides ont été prises (contre 13 au cours de l'exercice précédent).

Cette progression est l'expression du fait qu'Entraide et Solidarité est confrontée à l'augmentation des demandes d'aides individuelles confirmée par l'augmentation des dépenses de bienfaisance relevée par le rapport financier préliminaire.

Le budget prévu pour répondre aux demandes d'aides individuelles a explosé.

Cet état de fait vient souligner à quel point il est impératif de renforcer nos moyens financiers pour pouvoir continuer à répondre aux demandes de secours de plus en plus nombreuses que le rapport de la Commission sociale analyse.

La bataille pour les bienfaiteurs trouve là sa pleine justification.

3 – L'aide apportée aux associations

Dans la continuité de l'orientation déterminée lors de l'Assemblée générale 2025, en cohérence avec ce que nous avons fait antérieurement, les délibérations du Conseil d'administration du 27 mars 2026 et le dernier de l'exercice 2025-2026, ont confirmé que, au regard de la situation internationale, nous devons concentrer nos contributions financières dans deux directions :

- Aides aux associations amies œuvrant au Liban et en Palestine (TWT, ALIPHID, UJFP, Solidarité Laïque).
- Initiatives en direction des Mineurs Non Accompagnés (Mineurs Isolés).

Nous sommes et serons également au côté de l'ASSOCIATION LAÏQUE D'AIDE AUX NON-VOYANTS ET MAL-VOYANTS afin de lui permettre de continuer son action en complète harmonie avec nos objectifs.

3 - 1 - Nous poursuivons notre adhésion à SOLIDARITE LAÏQUE.

« Union dite "Comité National de Solidarité Laïque" qui regroupe des ... « organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité, dont certaines depuis plus d'un siècle. ... Elle a pour objet, en France et dans le monde : de venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains lors de catastrophes, de la guerre, de mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toutes formes d'exclusion, de mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement, de concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité. », aux termes de ses statuts.

- Le montant de la cotisation pour 2025 était de 1.561€
- Le Conseil d'administration du 27 mars 2026 a décidé une contribution de 2.000€ en sus de la cotisation pour répondre à la campagne de solidarité que cette association a lancée en faveur de Tadamoun Wa Tanmia, association dont elle est partenaire. Cette décision prise avant le 31 mars 2026 sera payée sur l'exercice 2026-027.

3 – 2 - Nous poursuivons notre soutien à l'association laïque libanaise TADAMOUN WA TANMIA (TWT)

Nous avons, au cours de l'exercice 2025-2026, à nouveau, apporté une aide importante à Tadamoun Wa Tanmia. Nous sommes partenaire de cette association depuis sa création.

L'importance de cette aide est motivée à la fois par :

- la situation financière très difficile dans laquelle se trouve TWT et,
- la situation dramatique dans laquelle est plongée le Liban.

L'aide apportée en 2025, a matérialisé notre volonté de permettre à TADAMOUN WA TANMIA de survivre pour pouvoir poursuivre le travail essentiel qu'elle mène au Sud-Liban, rappelé dans le rapport d'activité 2024-2025.

L'aide que le Conseil d'administration du 27 mars 2026, le dernier de l'exercice clos, est l'expression de cette même volonté, sachant qu'en plus de son activité traditionnelle (programme de scolarisation d'enfants libanais, syriens, palestiniens) TWT est engagé par nécessité dans la mise en place de centres de secours à Saïda, ville parmi d'autres où se concentre des centaines de milliers de réfugiés tentant d'échapper aux destructions et exactions opérées par l'armée d'occupation sioniste.

C'est dans ce contexte que les subventions suivantes ont été attribuées à TWT au cours de l'exercice 2025-2026 :

- La convention de partenariat, actualisée en date du 25 avril 2024, fixe le montant de la subvention annuelle à 3.000€.
- 28 mars 2025 (payée sur l'exercice 2025-2026), une subvention exceptionnelle de 6.000€.
- 17 octobre 2025 délibération d'une aide exceptionnelle de 10.000€.

Au total 19.000€ de subventions ont été versés à TWT sur l'exercice clos.

Le Conseil d'administration du 27 mars 2026, a pris la décision d'une nouvelle contribution exceptionnelle de 10.000€. Mais ce montant sera imputé sur l'exercice 2026-2027.

Cet état des lieux ne tient pas compte de la campagne financière menée en France et qui a permis d'apporter, en plus des subventions : 36.500€.

3 – 3 - Nous avons apporté une subvention à l'Association Libanaise de Philosophie du Droit (ALIPHID)

Au terme de la convention du 04/04/2025 ; une subvention de 6.000€ a été versée à cette association à titre de contribution à une campagne humanitaire d'aide aux habitants expulsés de leur village de DEIRMINAS situé à quelques kilomètres de la frontière avec Israël et dans lequel il avait l'interdiction de retourner.

Le Conseil d'administration du 27 mars 2026, a pris la décision d'une nouvelle contribution de 6.000€. Mais ce montant sera imputé sur l'exercice 2026-2027.

3 – 4 - Participation au programme de l'UJFP « Urgence guerre à Gaza »

Dans la continuité de ce qu'il avait décidé les années antérieures, le Conseil d'administration a voté le 15/01/2025 une nouvelle contribution de 10.000€ au programme de l'UJFP « Urgence-Guerre-Gaza ».

Pour mémoire, voici les contributions antérieures à ce même programme :

- Délibération du 12/04/2024 - Montant : 10.000€
- Délibération du 29/10/2024 - Montant : 10.000€

La décision du Conseil d'administration du 27 mars 2026, d'une nouvelle contribution de 10.000€ dont le montant sera imputé sur l'exercice 2026-2027, portera la contribution d'Entraide au programme de l'UJFP à 40.000€ depuis son lancement

3 – 5 – Initiatives en direction des MINEURS NON ACCOMPAGNES (Mineurs isolés)

Les motivations de nos initiatives de solidarité en direction des MINEURS NON ACCOMPAGNES (Mineurs isolés) sont connues (rapport d'activité 2024-2025) : *« La politique de répression, de discrimination et de racisme de notre gouvernement nous a conduits à porter secours aux mineurs isolés à Paris, mineurs isolés dont la persécution constitue l'un des aspects les plus ignobles et les plus revendiqués de la coopération entre le régime Macron et l'extrême-droite. »*

C'est ainsi que nous avons décidé, le 11 février 2025, de leur apporter une contribution de 10.000€ pour leur permettre de manger quand, à l'époque, les MNA de Paris occupaient le THEATRE DE LA GAITE avant d'en être violemment expulsé (C.F. rapport d'activité 2024-2025) .

Ce sont les mêmes raisons qui nous ont amenés, comme Libre Pensée, comme à Paris, à agir au coté des Mineurs Non Accompagnés de Toulouse et de Lyon.

Notre implication comme Libre Pensée aux cotés des MNA de Toulouse et Lyon, a conduit le Conseil d'administration à décider d'apporter une aide:

- le 11 septembre 2025, de 500€ aux MINEURS NON ACCOMPAGNES de TOULOUSE ;
- Le 19 septembre 2025, de 500€ aux MINEURS NON ACCOMPAGNES de LYON (CROIX-ROUSSE) ;
- le 7 janvier 2026 de 300€ aux MINEURS NON ACCOMPAGNES de TOULOUSE.

Le Conseil d'administration du 27 mars 2026 a décidé de proposer à l'association qui prend en charge les MNA à Toulouse (TEC 31) et à l'association qui prend en charge les MNA à Lyon (Collectif / Soutiens Migrants Croix-Rousse) une convention de partenariat qui permettrait le versement périodique d'une aide qui, versée mensuellement, serait de 125,00€ soit 1.500€ par an pour contribuer à subvenir aux besoins des jeunes pris en charge.

3 – 6 – Aide à l'ASSOCIATION LAÏQUE D'AIDE AUX NON-VOYANTS ET MAL-VOYANTS (ALANVMV).

Entraide et Solidarité a apporté une contribution de 59,00€ à l'ALANVM pour lui permettre de remplacer son graveur permettant de réaliser les supports audio indispensables à son activité.

4 – Maintenance des locaux d'Entraide et Solidarité

1 – Maintenance du siège

Notre siège a fait l'objet d'un acte de vandalisme découvert le 14 novembre 2025.

- Découverte le vendredi 14 novembre 2025 de graffitis sur le trottoir devant la Librairie de la Fédération Nationale de la Libre Pensée : « *antisionisme = antisémites* »
- Découverte samedi 15 novembre au matin 2025 que la vitrine de la même librairie a été maculée d'un produit blanc, type résine, très résistant au grattage.

Cette agression contre notre Librairie (une agression qui n'était pas isolée puisque plusieurs autres librairies ont fait l'objet des mêmes actes dans la même période) a lieu après :

- une campagne du CRIF pour l'annulation du Colloque au Collège de France sur le thème « *La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines* » prévu les 13 et 14 novembre 2025.
- et l'annonce par la Libre Pensée qu'une retransmission de cette conférence aurait lieu à son siège.

Entraide et Solidarité, propriétaire des murs de la librairie assure la remise en état de la vitrine de cette dernière.

2 – Propriété de Limoges

Entraide et Solidarité a hérité, le 07 juillet 1998 d'une maison et d'une parcelle de terrain attenante ; toutes deux situées à Limoges, dans le cadre d'un legs. Cette donation était assortie de deux conditions : « sous réserve que cette donation reste inaliénable au moins trente ans et que mon épouse en conserve la jouissance jusqu'à la fin de ses jours ...»

L'épouse du donateur étant décédée, la dernière condition sera remplie à partir du 7 juillet 2028; c'est-à-dire, pas avant deux ans et 3 mois.

Information : Ateneo Republicano association qui occupait les locaux à titre gracieux devrait cesser de les utiliser à partir de Mai 2026.

Le bâtiment n'a donc plus d'occupant. L'absence de salle de bain et l'état général actuel des locaux nous empêche de louer en attendant de pouvoir vendre, ce qui permettrait de ne pas le laisser vide.

Mais le délai qui reste à courir avant de pouvoir vendre peut nous permettre de préparer la vente dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs questions se posent auxquelles, nous allons devoir répondre pour tirer le meilleur parti de cette future opération :

- **Ensemble du bien** : Allons-nous vendre en un ou deux lots les deux parcelles cadastrées.
- **Parcelle de terrain nu sis 78, avenue de Locarno** :
 - *Prendre en compte le certificat d'urbanisme du 20/11/2020* (Valable 18 mois): précisant que celui-ci est délivré sous réserve de l'avis du ministère chargé des monuments historiques en raison de sa localisation ; que le terrain est soumis au droit de préemption renforcé au bénéfice de la commune ; le terrain est situé dans une zone de protection du patrimoine architectural et paysager; observations et prescriptions particulières.
 - Ce terrain mitoyen de celui de la maison, dont la superficie est de 242m², a été évalué entre 30.000€ à 40.000€.
- **Maison sis 61, rue Champlain**:
 - Un plan de maintenance minimum a été élaboré avec le concours de notre camarade Joël Patrin et adopté par le Conseil d'administration.

ENTRETIEN EN VIGUEUR	2026	2027	2028
Entretien des extincteurs	110€	110€	110€
Entretien chaudière	150€	150€	150€
Entretien des extérieurs (Elagage des arbres – débroussaillage)	540€	540€	540€
A PREVOIR			
Diagnostiques Techniques Obligatoires avant la vente (DPE, Plomb, Gaz, électricité, Amiante)	1000€		
Terrasse maison (Devis Atila de 2021-A actualiser)	2.400€		
Entretien des portes et fenêtres (/ Etanchéité)	A chiffrer		

- Une question se pose : *Quelle incidence auraient des travaux d'améliorations dont la nature reste à déterminer (rafraîchissement des pièces, création d'une salle de bain ...) sur le prix de cession de la maison?*
- Prix de cession à mettre en regard de la valeur du bien figurant à l'Actif et de la valeur nette comptable. Sachant que la maison, construite en 1930, de 96 m² assise sur 162 m² de terrain sur a été estimée entre 150.000€ à 170.000€ net vendeur.

La réponse à ces questions et aux différentes contraintes concernant tant le terrain que la maison nécessite

- une étude par un professionnel pour connaître l'intérêt ou pas de faire des travaux dans la maison de la rue Champlain que nous pourrions demander à une agence immobilière par exemple.
- un notaire pour nous permettre de préparer la vente correctement sur le plan juridique et administratif.

Conclusion et perspectives

L'explosion des demandes constatées aux cours des derniers mois s'est confirmée, accentuant une évolution plus ancienne:

- les demandes individuelles de secours explosent et les camarades rencontrant des difficultés financières ont souvent beaucoup de mal à s'en sortir. Plusieurs camarades sont à aider sur plusieurs années.

Ces camarades comptent sur nous.

- Nous sommes contraints, afin de préserver nos capacités financières, à l'avenir, de concentrer nos aides sur un nombre restreint d'associations, tant celles associations dont nous sommes partenaires voient leurs besoins évoluer de manière exponentielle.

Ces associations amies comptent sur nous.

La bataille engagée pour conquérir les nombreux bienfaiteurs dont nous avons besoin pour pérenniser nos ressources doit être poursuivie avec vigueur.

Pour cela

- nous devons faire connaître Entraide et Solidarité auprès de camarades et des associations amies qui nous entourent.
- Nous allons poursuivre la communication : lettre aux correspondants départementaux d'Entraide et Solidarité et Lettre électronique d'Entraide destinée aux adhérents-es et amis-es de la Libre Pensée.
- Il est indispensable que chaque section départementale d'Entraide désigne son correspondant.
- Vous pouvez inviter les administrateurs à venir présenter Entraide dans vos réunions.

Les liens établis à l'occasion de la Rencontre internationale d'octobre 2025 doivent être entretenus.

Chères, chers camarades, **Que vive Entraide et Solidarité des Libres
Penseurs de France, pour que vive la solidarité organisée !**

Pour le Conseil d'administration,
Le Président, Xavier HYVERT

Rapport financier préliminaire 2025- 2026

Validé par le Conseil d'administration réuni le 27/03/2026

Introduction

Effectué avant la clôture des comptes, ce rapport préliminaire présente les principaux éléments et tendances qui résultent des flux observés ou évalués au cours de l'exercice de la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les principales observations résultant du rapprochement avec le budget (cf. annexe) De l'agrégation du solde des flux de trésorerie réalisés, d'une estimation des dotations aux amortissements et provisions et de l'évaluation de la valeur de cession d'un actif acquis en cours d'exercice résulte un déficit de 180 000€.

L'écart de 11 000€ sur le solde entre la prévision budgétaire et l'estimation du réalisé est exclusivement dû à l'évolution des charges, qui présentent un écart défavorable de 41 000€ par rapport à la prévision budgétaire, alors que les produits sont supérieurs de 30 000€ à cette même prévision.

Pour être ramenés à leur signification structurelle, ces chiffres doivent être amendés du montant d'un flux important, provenant de dons ponctuels et substantiels effectués à l'occasion d'un appel à destination de l'association Tadamoun wa Tanmia, représentant un total de 36 000€.

Considérés hors ce flux exceptionnel, les montants précédemment mentionnés se réduisent à deux écarts défavorables, respectivement de 5 000€ sur les charges et de 6 000€ sur les produits.

Hormis un supplément concernant le poste des impôts fonciers occasionné par la détention temporaire de biens immobiliers issus d'un legs, le dépassement du montant prévu sur les charges est exclusivement dû à la bienfaisance et aux subventions

accordées aux associations étrangères, dont l'excédent cumulé par rapport à la prévision budgétaire atteint 33 000€, cela en excluant le flux exceptionnel de 36 000€ mentionné ci-dessus.

Du cumul des autres postes de charges ressort donc un écart favorable de 28 000€, porté notamment par les frais de déplacements, moins importants que prévu, et par les services extérieurs, le volume des dépenses liées aux travaux d'aménagement et d'entretien des bâtiments ayant baissé sensiblement par rapport à l'année précédente.

L'écart sur les produits, une fois intégrée la non-prise en compte du flux exceptionnel concernant le Liban, provient en premier lieu des intérêts créditeurs, fortement affectés par la baisse des taux de rémunération des placements, et en second lieu des recettes acquises auprès des membres bienfaiteurs.

En effet, le budget escomptait une nouvelle progression du nombre des bienfaiteurs qui ne s'est pas produite, ce qui constitue une rupture par rapport aux trois années qui ont précédé : l'accroissement des versements des bienfaiteurs par rapport à l'exercice précédent est inférieur à 5%, contre plus de 30% en moyenne les 4 années précédentes.

Conclusion et perspectives

Si l'on tient compte du caractère exceptionnel des flux associés à la réunion internationale (cf. annexe 2), le déficit résultant des circonstances imposées notamment par les guerres au Moyen-Orient, se situe actuellement autour de 165 000€.

Le ratio de bienfaisance (montant des ressources affectées à la bienfaisance rapporté au total des ressources utilisées) sur l'exercice 2025-2026 ressort à 57%. En excluant les flux exceptionnels relatif à l'appel de Tadamoun wa Tanmia et au coût de la réunion internationale, il reste supérieur à 50%.

Il sera difficile de le réduire dans la prochaine période.

Le plafond des dépenses affectées à la bienfaisance, précédemment fixé à 70 000€, doit être revu en hausse, entre 90 000 et 100 000€.

Mais cette hausse doit s'accompagner en amont d'une identification des associations qui en bénéficieront et d'une détermination d'un montant résultant de notre appréciation de leur situation et du niveau d'aide adéquat en fonction de celle-ci

D'autre part, une action continue en vue de reprendre la progression du pourcentage de bienfaiteurs peut accompagner chacune de nos décisions d'aide importante en la popularisant auprès de nos adhérents et contacts. Les membres du Conseil d'Administration sont susceptibles avoir un rôle particulier sur ce sujet.

Les initiatives vers les collectifs de mineurs isolés seront poursuivies.

Par ailleurs le contact avec d'autres associations sera maintenu afin de conserver ou renforcer les liens établis à l'occasion de la rencontre internationale d'octobre 2025

Bruno N'Diaye

Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

PUBLICATION DES CANDIDATURES

En application de l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration du 2026, par délibération n° 2026-12 du CA du 27/03/2026, a arrêté que les quatre administrateurs sortants, au titre du renouvellement par tiers sont : PHILIPPE BESSON, CLAUDE BIARDEAU, SYLVIE MIDAVAINÉ, XAVIER HYVERT.

Cette même délibération a fixé la date limite de dépôt des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration, au lundi 04/05/2026 à 24 heures.

En application de cette même délibération, l'appel à candidatures a été publié par envoi spécial aux adhérents.

Il a été adressé à chaque candidat un accusé de réception de sa candidature.

Il a été établi un Procès-verbal de réception des candidatures et des curriculum militants, par Anne BOUBAKEUR, Secrétaire et Xavier HYVERT, Président, daté et signé, du 05/2026.

Au terme de ce processus, par délibération 2026 -32 du 05/05/ 2026, le Conseil d'administration a arrêté la liste des candidats, comme suit :

NOM PRENOM	DATE DE RECEPTION DE CANDIDATURE	DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CANDIDATURE	DATE D'ENVOI DE L'AR DE CANDIDATURE	CV MILITANT
JEAN-CLAUDE FREY	03/04/2025	04/04/2025	04/04/2026	REÇU le 10/04/2026
PHILLIPE BESSON	11/04/2026	11/04/2026	11/04/2026	REÇU le 11/04/2026
XAVIER HYVERT	11/04/2026	11/04/2026	11/04/2026	REÇU le 11/04/2026
SYLVIE MIDAVAINÉ	12/04/2026	12/04/2026	12/04/2026	REÇU le 12/04/2026

Fait, à Paris le 05 mai 2026,
Le Président, Xavier HYVERT

ASSEMBLEE GENERALE 2026 –

Bulletin de Vote Entraide & Solidarité

SECTION DEPARTEMENTALE :

NOMBRE DE MANDATS :

DATE DE L'AG DE SECTION DEPARTEMENTALE :

RESOLUTIONS

N°	Libellé	« Pour »	« Contre »	« Abstention »
1ère	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG 2025			
2ème	RAPPORT D'ACTIVITE 2025-2026			
3ème	RAPPORT FINANCIER 2025-2026			
4ème	ARRETE DES COMPTES - 2025-2026 - CONSTATATION DU RESULTAT			
5ème	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025-2026			
6ème	QUITUS AU TRESORIER			
7ème	BUDGET PREVISIONNEL 2026-2027			
8ème	FIXATION DE LA COTISATION 2026-2027			
9ème	POUVOIRS AU CA POUR PUBLIER LES RESOLUTIONS			

11ème VOTE : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (4 postes à pourvoir)

LISTE DES CANDIDATS	« Pour »	« Contre »	« Abstention »
Philippe BESSON			
Jean-Claude FREY			
Xavier HYVERT			
Sylvie MIDAVAINÉ			



CAMARADES LIBRES PENSEURS,
ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE
EST VOTRE ASSOCIATION DE BIENFAISANCE

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE APPORTE DES SECOURS ET DES AIDES
INDIVIDUELLES :**

Votre conjoint est en EHPAD ou bénéficie d'un Plan d'aide à domicile, **ENTRAIDE ET SOLIDARITE** peut vous aider chaque mois. **ENTRAIDE ET SOLIDARITE** peut vous verser une bourse d'étude. Le reste à charge pour une prothèse dentaire, des lunettes est trop élevé, ... **ENTRAIDE ET SOLIDARITE** peut vous aider à faire face

ENTRAIDE ET SOLIDARITE AIDE DES ASSOCIATIONS

TADAMOUN WA TANMIA qui gère des Centre de secours de réfugiés au LIBAN, à SAÏDA, chassés de leur foyer par TSAHAL et qui scolarise ensemble des enfants libanais, syriens et palestiniens déplacés et assure le suivi d'enfants handicapés.

L'**ASSOCIATION LIBANAISE DE PHILOSOPHIE DU DROIT** pour des actions de bienfaisance au LIBAN.

L'**UNION JUIVE FRANCAISE POUR LA PAIX** qui apporte une aide quotidienne aux Gazaouis affamés, victimes d'un génocide..

Et, les **COLLECTIFS DE SOUTIEN DES MINEURS NON ACCOMPAGNES** DE PARIS, LYON ET TOULOUSE victimes de la politique de répression, de discrimination et de racisme de notre gouvernement qui constitue l'un des aspects les plus ignobles et les plus revendiqués de la coopération entre le régime Macron et l'extrême-droite.

POUR PERMETTRE A ENTRAIDE ET SOLIDARITE DE CONTINUER A AGIR

AIDEZ-LA : Devenez bienfaiteur

En remplissant et retournant, accompagné d'un RIB, le mandat ci-dessous

contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org

ou allant sur notre site : <https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org>

Pour une demande de secours, d'aide, de conseil, de renseignements sont à adresser à

contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org

MANDAT POUR DEVENIR BIENFAITEUR

remplissable **électroniquement** et à retourner à l'adresse suivante: contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org
ou à la main et à adresser à **Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France** 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 PARIS

accompagné d'un RIB

Mandat

En signant ce mandat, vous autorisez :

1. L'association « *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* » à prélever mensuellement la somme de (à compléter) sur votre compte bancaire dont le Relevé d'Identité Bancaire est joint. La durée par défaut est de 48 mois, mais vous pouvez l'interrompre à tout moment.

NOM de votre Banque : [REDACTED]

2. Votre banque à transférer cette somme au compte ouvert par **Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France** au Crédit Agricole d'Île de France- Agence Monge Mutualité. N° ICS FR37ZZZ851EC8

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque. Vos droits sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM Prénom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Lieu et date (obligatoire): _____

Signature (obligatoire) |

N'oubliez pas le R.I.B.

Congrès National de 2027

Du vendredi 26 mars 2027 au soir au lundi 29 mars 2027 au repas de midi.

Venez prendre un bon bol d'air dans les Vosges lors du prochain **congrès 2027 de la FNLP !**

La **fédération départementale du 88** sera heureuse de vous accueillir dans un site magnifique au **centre ODCVL de La Bresse « Le Pont du Metty »** à 850 m d'altitude en plein cœur du Parc Régional des Ballons des Vosges. (21 Route de La Courbe 88250 La Bresse)

Attention, comme vous le lisez plus haut, la CAN a décidé changer de période contrairement aux années passées. Cela ne sera plus en août mais lors du Week-End de Pâques 2027. Pour 2 raisons : permettre à un plus grand nombre de délégués de venir, car hors périodes grandes vacances et d'autre part renouer avec la tradition des Libres Penseurs du banquet du vendredi gras.

Le congrès débutera le vendredi 26 mars au soir avec le pot d'accueil et le banquet. Prévoir d'arriver si possible avant 18H.

Nous y reviendrons plus en détail dans une prochaine LPM.

Le samedi et le dimanche seront 2 journées entières de travaux et le congrès se terminera le lundi 29 mars au repas de midi.

Très important : 2 dates importantes à retenir :

Nous invitons les fédérations à donner leur nombre de délégués pour le comité général du 12 septembre 2026.

Les inscriptions définitives pour les repas et les nuitées devront nous parvenir pour le 20 décembre 2026 car nous avons des impératifs avec le prestataire pour le nombre de personnes.

Nous vous demandons de respecter ces délais pour des raisons évidentes organisationnelles.

Voici maintenant quelques informations importantes pour y participer et en discuter lors de vos instances :

Pension complète sur les 3 jours : 300 euros (nuitée + petit déjeuner + collation du matin + déjeuner + dîner).

Pour ceux qui prendront la pension complète, le **banquet reviendra à 15 euros** en supplément.

Pour les personnes ne souhaitant pas dormir sur place, les repas de midi et du soir sont à 22 euros. Le banquet reviendra à 36 euros.

Nous vous ferons parvenir ultérieurement une fiche d'inscription précise qui sera à retourner à la Libre Pensée 88 en joignant obligatoirement le règlement par chèque de préférence. La réservation des repas et des chambres ne sera effective qu'avec ce règlement.

Pour se rendre en voiture au centre, mettre l'adresse indiquée en haut de ce courrier sur votre GPS.

Le centre se trouve à une dizaine de minutes en voiture de la Bresse et à 13 minutes de Gérardmer.

Ceux qui souhaitent loger à l'extérieur du centre devront impérativement avoir un véhicule.

Pour arriver en train, il faut arriver à la gare de Remiremont. Nous organiserons un système de covoiturage ou de navette à votre arrivée. Il faudra nous donner vos horaires de train. Nous vous invitons à vous y prendre suffisamment tôt pour prendre vos billets de train car il s'agit du Week end de Pâques.

Pour tout contact : plibre88@gmail.com avec copie à neuhauser.luc@neuf.fr

Pour des infos plus générales sur le déroulement, contacter **Luc Neuhauser au 06 61 52 66 37, président de la LP 88 et membre de la CAN.**

Pour les questions logistiques (hébergement, repas ou autres) contacter **Florence Neuhauser, trésorière de la LP88 au 06 20 52 41 76**

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous pour le 12 septembre dernier délai :

Nom de la fédération :.....

Nombre de délégués estimés :.....

Viendrez-vous par le train ou en voiture ?.....

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Amitiés libres penseuses

Luc et Florence NEUHAUSER

Table des matières

<i>Ordre du jour du Comité Général du 12 septembre 2026</i>	2
<i>Editorial</i>	3
<i>Rapport Moral d'Activités</i>	4
<i>Rapport International</i>	6
<i>Rapport Administratif</i>	11
<i>Commission Droit et Laïcité</i>	12
<i>Rapport financier FNLP</i>	18
<i>Rapport sur L'Idée Libre</i>	23
<i>Rapport « Divers aspects de la pensée contemporaine »Émissions France Culture</i>	24
<i>Rapport Internet</i>	25
<i>Rapport pour la Raison et les Publications</i>	26
<i>Sur les publications de la Libre Pensée</i>	30
<i>Collection "Arguments" de la Libre Pensée</i>	32
<i>CONGRES EXTRAORDINAIRE = modifications des statuts</i>	34
<i>Bulletin de Vote</i>	40
<i>ENTRAIDE & SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE</i>	40
<i>Rapport d'Activités préliminaires 2025-2026</i>	43
<i>1 – Fonctionnement de l'association</i>	45
<i>2 – La Commission sociale, outil par excellence de l'action de bienfaisance</i>	46
<i>3 – L'aide apportée aux associations</i>	47
<i>4 – Maintenance des locaux d'Entraide et Solidarité</i>	50
<i>Conclusion et perspectives</i>	52
<i>Rapport financier préliminaire 2025-2026</i>	53
<i>Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration</i>	55
<i>Bulletin de Vote Entraide & Solidarité</i>	56
<i>Congrès National de 2027</i>	59

Publications prévues au Comité Général du 12 septembre 2026



Page 30 !

Danielle & Pierre ROY

**DE GENTIOUX À CHAUNY,
AUTOUR DE MONUMENTS
AUX MORTS PACIFISTES
EN FRANCE**



FÉDÉRATION NATIONALE LAÏQUE DES ASSOCIATIONS DES AMIS DES MONUMENTS PACIFISTES, RÉPUBLICAINS ET ANTICLÉRICAUX

4^{ème} ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE (2026)